

CHÂTEAU - GARNIER, DEMAIN !

BULLETIN MUNICIPAL N° 15

DANS CE NUMÉRO :

ETAT CIVIL	2
ELECTION DE MISS PAYS GENCEEEN	3
DECORATION D'UNE MAMAN UNE CENTENAIRE-SPECTACLE CONTRE LE CANCER	4
FOIRE DE LA ST MAURICE – LES ILLUMINATIONS	5
PAGE SOCIALE	6- 10
LE BUDGET	11 15
LES ELECTIONS	16
LES COMMISSIONS	17 19
LA VIE DE NOTRE COMMUNE	20 22
LES CONSEILS MUNICIPAUX	23 30
LA COMMUNAUTE DE COMMU- NES	31 33
L'OFFICE DE TOURISME	34
PLURISERVICES	35
LA VIE DES ASSOCIATIONS	36 41
LA PAGE GOURMANDE	42 43
LA PAGE SOUVENIR	44
POUR NOUS JOINDRE	45

LE MOT DU MAIRE

Ce bulletin qui clôt l'année 2008 inaugure un nouveau rythme de diffusion qui, de semestriel devient annuel. En effet la périodicité des bulletins précédents était très contraignante et difficile à soutenir tout en manquant de réactivité. En choisissant de ne publier qu'un seul bulletin par an et plusieurs **Château-Garnier Infos** collant plus à l'actualité, la commission communication espère répondre au mieux au besoin d'information sur la vie de notre commune.

L'année 2008 a été caractérisée par les élections municipales. Vous avez élu la liste « **Château-Garnier... demain !** », liste partiellement renouvelée par rapport à 2001. Du fond du cœur, au nom de tous mes colistiers, je vous remercie de l'honneur que vous nous avez fait en élisant toute notre

liste au 1^{er} tour et ceci sans ambiguïté. Toute l'équipe municipale se fait un devoir d'être à la hauteur de vos espérances et de la confiance que vous lui avez ainsi témoignée. Comme vous pourrez le lire dans ce bulletin la transition a été très courte et de nombreux travaux ont été réalisés.

Je tiens à remercier les 3 conseillers dont 2 adjoints qui, après de longues années au service de la commune, ont souhaité ne pas se représenter. Qu'ils trouvent ici l'expression de ma profonde reconnaissance pour tout le travail accompli lors du dernier mandat !

2009 s'annonce difficile à tous les niveaux, mais nous ne céderons pas au pessimisme ambiant et continuerons d'œuvrer pour que Château-Garnier reste une commune dynamique en réfléchissant tout particu-

lièrement au problème du maintien des commerces de proximité et de l'accessibilité de nos bâtiments communaux. Nous sommes conscients, que tout ne pourra être fait en une seule année et qu'il convient d'avoir une vision à moyen terme et un plan d'action adapté.

Je profite de ce bulletin pour saluer tous ceux qui œuvrent sans relâche pour le développement, l'animation et l'avenir de notre commune, élus, employés communaux, milieu associatif avec une mention spéciale pour le corps enseignant qui participe et fait participer nos enfants à la vie de la commune.

Tout en ayant une pensée pour ceux qui nous ont quittés en 2008, je souhaite à chacun et à chacune d'entre vous une excellente année 2009.

Le cabinet secondaire des infirmières d'Usson-du-Poitou vous informe qu'à partir du 1er janvier 2009, la permanence à Château-Garnier se fera tous les jours ouvrables de 8 heures 45 à 9 heures, sans rendez-vous.

Pour plus de renseignements, appeler le 05.49.59.52.14.

ETAT CIVIL

NAISSANCES

- INGRAND Faustine le 6 /02/08
- BETIN Malo le 26/04/08
- TONDEREAU Mathéo le 5/08/08
- DURAND Ina le 21/08/08
- SOUDAGNE Charlotte le 17/10/08

MARIAGES

- DURAND Thierry et
BERNE Nathalie
le 16/07
- DOUTEAU Gilles et THIMONIER Corinne
le 12/07
- CHASTAGNIER Cyrille et NEVEUX Audrey
le 12 /07



DECES



- ROI Angéline Clotilde Vve DELHOMME
le 21/12/07
- PENAUD Renée Vve PASQUET
le 18/01/08 (*)
- ARTAU Jacqueline Vve FAURE le 19/01
(*)
- ARTUS Roger le 26/01
- DAZAC Martiale Vve TRAPY le 28/02 (*)
- PAPUCHON Marie Vve FAUGEROUX
le 2/03 (*)
- THIBAUD Raymond le 3/04
- GRUGEUX Albertine Vve ROUET
le 16/04
- FAURE Lydie Vve NEUGUE le 23/04 (*)
- BERTRAND Odette Vve FARGEOT le
26/04 (*)

- MAISONNIER Marguerite Vve
JOUANNEAU le 11/05 (*)
 - BERNIGAUD Franciane Vve
DESCHAMPS le 17 /06 (*)
 - HELIAS Henri le 19/06
 - LANCEREAU Marie-Antoinette le 3/08(*)
 - GRIMAUD Eugénie Vve GUILLE le 1/09
 - TRAPY Louis le 10/09 (*)
 - COLIN Odette Vve MOINEAUD le 5 /11
 - DELHAIE Robert le 9/11
 - LALUNE Pierre le 16/11 (*)
 - TABARIN Marie Vve CHOLET le 24/11 (*)
 - BERNARDEAU Lucien le 25/11
 - GEOFFRET Odette Vve TARO le 27/11 (*)
 - VEZINAT Aimé le 08/12 (*)
- (*) Maison de retraite

HOMMAGE A LUCIEN BERNARDEAU

Fils de gendarme, Lucien BERNARDEAU est né le 17 octobre 1921 à Charon en Algérie. Bachelier au moment où éclate la dernière guerre, il est affecté le 1^{er} février 1945 au centre de Chauvigny en tant que Professeur de l'Education Générale. Après avoir exercé à Payroux, s'être marié avec Colette ROBIN en décembre 1946, il rejoint à la rentrée de 1947 l'Ecole Primaire de Château-Garnier qu'il ne quittera plus, y faisant la brillante carrière que l'on connaît jusqu'en septembre 1979.

Pendant plus de 32 ans, il a assumé avec conviction et un total engagement sa passion qui était d'enseigner. Il faisait partie de cette génération d'instituteurs dévoués corps et âme à ses élèves et à cet objectif qu'il s'était fixé : que tout élève puisse sortir de l'Ecole en sachant lire, écrire et compter. Il pratiquait le soutien scolaire pendant les récréations et les vacances des décennies avant qu'on en évoque le concept. Parallèlement à son travail d'enseignant

qu'il commençait tôt le matin, il s'est investi dès février 1949 dans la vie de la commune, remplaçant puis secondant son épouse en tant que secrétaire de mairie jusqu'au 30 septembre 1968. Il avait à cœur d'aider les autres, d'être utile à la communauté, n'épargnant ni sa peine ni ses efforts. Tout naturellement, le 23 mars 1971 il succéda à M. DAZAC Socrate. Il a été réélu le 17 mars 1977. Pendant ces 2 mandats, Lucien BERNARDEAU a su gérer notre commune avec probité et rigueur. Sous sa direction, de nombreux travaux ont été réalisés, notamment la voirie rurale, la salle des Fêtes et la maternelle. Deux réalisations essentielles marqueront son passage : le Plan d'eau et le Jumelage avec Amöneburg. Le Plan d'eau, inauguré il y a 30 ans le 18 juin 1978, constitue un merveilleux point d'attrait pour notre commune et fait maintenant partie intégrante de notre patrimoine. Avec la signature de la charte de jumelage, M. BERNARDEAU a concrétisé le rapprochement avec nos

amis allemands initié par Marcel HEBRAS avec le Volkstanz-gruppe d'Erfutshausen.

En 1983, il s'est retiré de la vie municipale et a pu pleinement profiter de sa retraite. Pendant plusieurs années il s'est encore investi dans le tennis club de Château Garnier. Le 24 décembre 1998, il a eu la douleur de perdre Colette, cette épouse qui le soutenait dans l'ombre lui permettant de s'exprimer totalement dans ses responsabilités. A partir de ce moment, la vie lui est devenue sans grand intérêt. Toutefois la présence de Françoise et Sylvain puis dernièrement de son arrière-petit-fils Paul, lui redonnait goût à la vie.

M. BERNARDEAU s'est éteint le 25 novembre. Il aura marqué de son empreinte la vie de notre commune pendant près d'un demi-siècle en tant qu'instituteur et maire. La commune de Château Garnier lui a témoigné son ultime reconnaissance lors de ses obsèques le 28 novembre.

ELECTION DE MISS PAYS GENCEEEN

A la salle des fêtes de Gençay, en soirée du 12 avril 2008, le Comité des Fêtes de Château-Garnier organisait pour la 10ème édition l'élection de Miss Commerce du Pays Gencéen.

A l'origine, l'idée de cette manifestation est née d'une conversation entre l'UCIAL de Gençay et l'association de gestion du Plan d'Eau de Château-Garnier au sujet d'une présentation d'un défilé de mode par les commerçants de Gençay, en accord avec la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Vienne et en collaboration avec l'Office de Tourisme.

Un avis favorable a été donné suite à la concertation entre la Communauté de Communes et les neuf communes concernées, et c'est ainsi qu'en mai 1999 eut lieu, à la salle des fêtes de Château-Garnier, compte tenu de l'organisation du défilé, la première édition de l'élection de MISS PAYS GENCEEEN.

Cette soirée fut un succès. Pour les autres élections, il fut décidé que l'organisation se ferait à la salle des fêtes de Gençay en raison de la capacité d'ac-

cueil. Chaque commune, à tour de rôle, a organisé cette manifestation.

De bien jolies jeunes filles ont représenté leur commune sur ces dix années, toutes enchantées par la convivialité et le plaisir de se retrouver entre amis.

En 2007, Gabrielle BUGEON, représentant CHÂTEAU-GARNIER, fut élue MISS COMMERCE du Pays Gencéen. De ce fait, il nous revenait d'organiser l'élection 2008, et ainsi nous refermions la boucle d'un cycle de 10 ans après l'avoir nous-mêmes ouvert en 1999.

L'organisation d'une soirée de ce type demande un travail de préparation très important et une mise en œuvre rigoureuse.

Nous tenons à remercier particulièrement Amélie REMAUD qui a vaillamment défendu les couleurs de notre commune.

Grâce à l'aide de notre municipalité et de nos nombreux sponsors, sans oublier la cinquantaine de nos actifs bénévoles, y compris notre animateur Christophe

BONNIN, cette soirée a été une totale réussite. Qu'ils en soient tous ici remerciés ainsi que la Communauté de Communes, la Chambre de Commerce de la Vienne, l'UCIAL et l'Office de Tourisme !

L'animation par le Groupe Poitevin « LA CLIQUE SUR MER » et la chanteuse Sandra CHARCEL a été très appréciée ainsi que le défilé de mode avec en point d'orgue, la présentation des costumes médiévaux de l'Atelier de Turquoise de Saint Secondin.

Le dépouillement des votes par le jury a donné les résultats suivants :

2ème dauphine : Marion GOMEZ de MANGNE,

1ère dauphine : Carole MICHAUD de BRION,

Miss Commerce Pays Gencéen : Charlotte PORCHERON de SAINT SECONDIN.

Pour 2009 et les années suivantes, la décision de pérenniser cette manifestation reste de la décision des Communes de la Communauté et de l'UCIAL.



Miss Pays Gencéen et ses dauphines



ATELIER DE TURQUOISE

UNE MAMAN MERITANTE DECOREE

La municipalité de Château-Garnier a pris l'habitude d'honorer chaque année une mère de famille de notre commune.

Cette année, Madame BOMBARD Hélène de la Pétolée a reçu des mains de Monsieur AUDOUX, Maire de Château-Garnier, la médaille d'or de la famille française.

Madame BOMBARD a élevé, avec son époux, sept enfants ; elle a aujourd'hui onze petits-enfants.

La famille de Madame BOMBARD, au complet, les membres du conseil municipal, la déléguée U.D.A.F. (Union Départementale Associations Familiales) et le C.C.A.S. (Centre Communal d'Aide Sociale) se sont réunis à la salle des fêtes, le jour de la Fête des Mères. Le verre de l'amitié a été offert par la municipalité pour rendre hommage à cette maman très émue en la circonstance.

Cette sympathique journée s'est ensuite poursuivie autour d'un repas de famille.



Le samedi 1er mars, étaient réunis à la salle des fêtes les chorales de Saint Maurice la Clouère et le Routin d'Aiguail ainsi que le groupe folklorique l'Eteurbeuil de Château-Garnier. Moments très agréables au cours de cette soirée divertissante et pleine de convivialité et ceci pour la bonne cause, puisque la recette de cette manifestation était destinée à

la Ligue Contre le Cancer.

La salle était comble et la délégation allemande présente ce soir-là a beaucoup apprécié le spectacle orchestré par Monsieur Jean-Marc NEVEU.

Merci à Monsieur CHOLET, coordinateur de la Ligue Contre le Cancer sur le Canton de Gençay, pour l'organisation de

cette manifestation.

Merci également aux chorales et à l'Eteurbeuil pour leur participation et aux organisateurs du choix de Château-Garnier pour cette action.

La somme recueillie au cours de cette soirée s'élevait à près de 1 000 euros.

UNE CENTENAIRE A CHÂTEAU GARNIER

Avoir 100 ans, être en forme et bien « dans sa peau », qui n'en rêve pas ? Marie-Louise POITEVIN y est arrivée.

Née en 1908, le 27 mai, elle était agricultrice avec son mari jusqu'au décès de celui-ci. En 1976, elle rejoint sa fille Gisèle qui réside à Château-Garnier, route de Gençay, où elle est « chouchoutée ».

Madame POITEVIN a une excellente mémoire ; elle se plaît à dire que sa tête est son ordinateur ; elle se tient au courant de toutes les informations.

Marie-Louise est l'aïeule d'une famille qui compte cinq générations :

deux filles, trois petits-enfants, quatre arrière-petits-enfants et une arrière-arrière-petite-fille.

Monsieur AUDOUX, Maire de Château-Garnier, ainsi que ses adjoints et les représentants du C.C.A.S. (Centre Com-



munal d'Aide Sociale) se sont retrouvés chez notre centenaire, le 27 mai 2008 à midi, pour la féliciter et lui offrir des fleurs.

Marie-Louise, entourée de toute sa famille, a dégusté une coupe de champagne avec beaucoup de plaisir mais aussi un peu d'émotion.

Que c'est beau de vieillir ainsi !

FOIRE DE LA SAINT MAURICE 2008

Cette année, encore, le soleil était au rendez-vous pour la 13^{ème} édition de notre FOIRE DE LA SAINT MAURICE, ce qui a franchement contribué au succès de cette nouvelle édition.

Celle-ci a eu lieu le dimanche 28 septembre 2008 et a regroupé 83 exposants en provenance de différentes régions telles que CENTRE, PAYS DE LOIRE et surtout POITOU-CHARENTES, auxquelles s'étaient joints l'ESPAGNE et le PEROU.

Leurs présentations mettaient en évidence leur savoir-faire, tant artisanal qu'artistique. La foule, présente dans le bourg dès 9 heures, s'empressait de se lancer dans la recherche de la « pièce rare » aussi bien dans les vide-greniers que les produits créatifs et régionaux tandis que les férus d'énergies renouvelables pouvaient questionner à loisir les spécialistes présents.

Les Baudets du Poitou, le clown Boulochon et l'orchestre de rue de la LYRE CHARLOISE ont apporté une animation appréciée de tous pendant que les préposés au

fouillage du raisin débitaient de la « bernache » à « plein pot ».

Le déjeuner et le concours de gâteaux ont eu leurs succès habituels. Merci au Panier Poitevin pour son excellent menu et aux généreux donateurs qui ont fabriqué ou sous-traité ces délicieuses tartes au fromage ou succulents broyés.

Enfin, jeunes et moins jeunes ont pu se détendre en profitant de la fête foraine.

En conclusion, nous pouvons dire que cette treizième édition a été digne de ses devancières pour le succès rencontré et nous voudrions profiter de ces quelques lignes pour remercier, au nom du COMITE DES FETES et de la MUNICIPALITE, tous les acteurs et cette manifestation avec un merci tout particulier aux bénévoles sans qui rien ne serait possible.

En cette fin d'année, le COMITE DES FETES vous souhaite un joyeux Noël et vous présente des meilleurs vœux pour 2009.



LES ILLUMINATIONS

A nouveau, cette année, et comme de coutume depuis quelques temps, nous organisons le challenge des illuminations.

Merci au Club de l'Amitié qui s'est réuni quelques après-midi afin de créer des décorations pour agrémenter notre bourg ainsi qu'aux Castelgarniéris qui marquent ces fêtes de fin d'année en apportant une note scintillante à leur maison pour le plaisir de tous.

Nous vous rappelons que le jury, composé des gagnants 2007, fera son évaluation la semaine entre Noël et le Jour de l'An.

Les résultats seront donnés lors des vœux de la municipalité, le 11 janvier 2009.

INFOS EN BREFS

Déclaration ressources à la C A F

Fin de la déclaration des ressources adressée à la C A F

A compter de 2008, les bénéficiaires des prestations familiales n'ont plus à adresser de déclarations de ressources à leur caisse. La C A F effectue

directement le calcul de leurs droits au vu des éléments de leur déclaration de revenus communiquée par le service des impôts. Dès 2009, les prestations seront fixées pour l'année civile et non plus du 1^{er} juillet au 30 juin de l'année suivante.

Exemple : à partir du 1^{er} janvier 2009, les droits du 01-01 au 31-12-09 seront calculés selon les ressources perçues en 2007.

Allocation logement (ASF OU ALS)

Les règles de calcul subissent aussi un changement. Ce ne sont plus les loyers de janvier qui sont demandés aux bailleurs pour le calcul des droits mais ceux de **juillet**. Concrètement, pour le calcul du droit ALF

et ALS en janvier 2009, la CAF tiendra compte du montant du loyer de juillet 2008. qu'au 31/12/08 sans aucune modification si votre situation est restée inchangée.

Vous avez pu constater que vos droits du mois juin ont été reconduits jus-

Légende

CAF : Caisse Allocation Familiale



41 Rue du Touffenet
86000 POITIERS
www.poitiers.caf.fr

ALF : Allocation Logement Familial

ALS : Allocation Logement Social

Vente à distance (Par correspondance)

Le 1^{er} juin 2008, la vente à distance bénéficie des dispositions de la Loi Chatel : Lorsqu'un client retournera un produit au vendeur sous 7 jours, celui-ci devra rembourser la totalité des sommes versées par le client, frais de livraison compris. En revanche le consommateur devra assumer les frais de retour.

Retour au tarif réglementé EDF

Les particuliers qui ont opté depuis le 1^{er} juillet 2007 pour un contrat de fourniture d'électricité à tarif libre, proposé par E.D.F. ou l'un de ses concurrents, peuvent désormais revenir au tarif réglementé d'E.D.F. à condition d'attendre au moins six mois. Le changement est possible sans délai dans le cas d'emménagement dans un logement pour lequel le précédent locataire avait choisi le tarif libre. Pour le gaz, le choix du tarif libre reste irréversible sauf en cas de déménagement. Dans tous les cas, la demande doit être faite avant le 1^{er} juillet 2010 (loi n°2008-66 du 21/01/2008).

Paiement des Impôts sur le revenu

Il est possible de solliciter, auprès de la Trésorerie, un délai de paiement si vous subissez une baisse de plus de 30% de vos revenus salariaux et assimilés entre la date de la demande et les 3 mois précédents. Ce délai sera accordé à compter du mois de la demande jusqu'au 31 mars de l'année suivante.

Recensement militaire

Les jeunes gens qui atteignent l'âge de 16 ans doivent obligatoirement se présenter en mairie munis du livret de famille de leurs parents pour leur inscription sur les listes de recensement. Une attestation est obligatoire à la présentation au permis de conduire, aux examens ...

Retraite

► La retraite anticipée

Avant 60 ans, c'est possible, dans le cadre d'une retraite anticipée après une longue carrière. Cette faculté n'est offerte qu'aux personnes qui ont commencé à travailler jeunes (avant 17 ans) et accompli une carrière qui permet de valider au moins 168 trimestres.

Vous n'avez pas vos 168 trimestres, vos pensions subiront un abattement (sauf en cas d'invalidité).

Pour ne pas perdre un trimestre de paiement, il faut prendre sa retraite au début d'un trimestre civil.

► La retraite à 60 ans

Si vous n'avez pas 161 trimestres pour obtenir une retraite à taux plein, un coefficient de minoration sera appliqué. Pour plus d'informations, renseignez-vous auprès de votre caisse de retraite.

► La retraite après 60 ans

Si on continue à travailler au-delà de 60 ans et que l'on a les 161 trimestres requis, une surcote de 0.75% pour chaque trimestre civil supplémentaire sera accordée jusqu'au 4^{ème} trimestre, à partir du 5^{ème} trimestre la surcote passe à 1% et à 1.25% après 65 ans.

L'APA

Selon une étude de la DRESS, 60% des bénéficiaires de l'APA vivaient à leur domicile contre 40% en établissement d'hébergement pour personnes âgées (EHPA). Attribuée par le Conseil Général, cette aide s'adresse aux 60 ans et plus ayant besoin d'un soutien pour des tâches quotidiennes. Cette prestation n'est pas soumise à condition de ressources, mais son calcul tient compte des revenus des bénéficiaires ainsi que de leur de-

gré de dépendance. Celui-ci est évalué lors d'un entretien avec un évaluateur.

Alternatives à l'APA

Si l'APA est refusée, vous pouvez vous retourner vers votre caisse de retraite si vos revenus annuels sont supérieurs à 7 719.52 € pour une personne seule et 13 521.27 € pour un couple. Si ce n'est pas le cas, vous pouvez déposer une demande d'aide sociale aux personnes âgées

auprès du C.C.A.S. qui transmettra à la D.D.I.S.S. Ces aides peuvent être attribuées pour l'aide aux repas, au ménage, à l'entretien du linge, au bricolage, aux déplacements...

Dans le cas d'une ouverture de droit par l'aide sociale, se renseigner auprès de la DISS du plafonds de ressources globales à ne pas dépasser.

Légende

APA : Allocation Personnalisée d'Autonomie

DREES : Direction de la Recherche, des Etudes, de l'Évaluation et des Statistiques.

D.D.I.S.S. de la VIENNE (86)
39, rue de Beaulieu
BP 562

86021 POITIERS CEDEX
Téléphone : 05 49 44 83 50
Télécopie : 05 49 44 83 89

C.C.A.S. : Centre Communal d'Action Sociale

D.D.I.S.S. : Direction Départementale d'Intervention Sanitaires et Sociales

LES RESTOS DU COEUR

LES RESTOS DU CŒUR SONT OUVERTS DEPUIS LE 1^{ER} DECEMBRE 2008.

Les restos du cœur prennent le relais de la banque alimentaire qui oeuvrait depuis avril.

Chaque semaine, tous les lundis, les restos du cœur accueillent, autour d'un café ou d'un chocolat chaud, tous ceux qui éprouvent le besoin de faire appel aux restos de Coluche.

Les personnes qui traversent des difficultés sérieuses peuvent pousser la porte des

restos du cœur ; une équipe est là pour les accueillir et les aider à franchir ces moments plus que difficiles.

Si vous avez besoin d'un « coup de main » passager, n'hésitez pas à rencontrer l'équipe des restos ; une équipe accueillante, dévouée, discrète, à l'écoute de vos besoins, qui va vous aider à retrouver la raison d'espérer.

LES RESTOS DU CŒUR

Annexe de la Mairie
86160 GENCAY

P.S. : un dossier sera demandé pour l'inscription :

- carte d'identité, livret de famille,
- attestation de sécurité sociale,
- attestation de C.M.U., éventuellement,
- quittance de loyer,
- déclaration de ressources,
- bulletins de salaire,
- pensions, retraite, attestation ASSÉDIC

Centre de loisirs

Le centre est ouvert, aux enfants de 3 à 11 ans, tous les mercredis et pendant les vacances scolaires.

Un ramassage aller-retour est effectué par le centre dans toutes les communes de la communauté.

Principales activités au centre :

Le mercredi après-midi : divers ateliers éducatifs

Pendant les vacances scolaires :

- mise en place d'ateliers éducatifs et culturels

- Possibilité de séjours courts de deux jours pour les plus jeunes et de cinq jours pour les grands.

Pour plus d'informations s'adresser au

Centre de Loisirs
Colin Maillard
Salle des sports

86160 ST MAURICE LA
CLOUERE

Tél. : 09 62 00 51 89



Droit d'accueil à l'école en cas de grève

Une loi instituant un droit d'accueil pour les élèves des écoles maternelles et élémentaires en cas de grève a été promulguée le 20 août 2008.

Cette loi, applicable depuis le 4 septembre 2008, pré-

voit qu'en cas de grève tout enfant scolarisé dans les écoles primaires pourra désormais bénéficier d'un accueil les jours de grève. En aucun cas, il ne s'agit de remplacer les enseignants grévistes, mais d'assurer la garderie des

enfants qui se présenteront.

Les familles seront informées par M. Le Maire de la situation de grève et de la garde mise en place.



Permanence de la Maison Départementale de la solidarité de Civray



A compter du 1^{er} novembre 2008
Virginie Maureil, assistante sociale
vous informe que

la permanence du jeudi matin
sans rendez-vous est supprimée.

Désormais, les permanences auront lieu
à Gençay uniquement sur rendez-vous
le mardi de 9h à 11h30 et de 13h30 à 16h.

**Vous pourrez prendre
rendez-vous auprès du**

**secrétariat de la
Maison
Départementale de
la
Solidarité de Civray**

Tél. : 05 49 87 01 35

L'ASSOCIATION ADMR DE GENÇAY

L'association ADMR (Aide à Domicile en Milieu Rural) de Gençay est l'une des 3200 associations locales réparties sur le territoire national et regroupées en 94 Fédérations Départementales. Elle couvre 8 communes dont Château-Garnier.

Elle propose des services à domicile pour tous ceux qui veulent vivre chez eux le plus longtemps possible et dans de bonnes conditions en gardant le libre choix des services qui sont l'expression d'une entraide et non d'une assistance. Le client adhérent reste l'acteur essentiel de son projet de vie, il exprime ses attentes et ses exigences.

Les différents services :

Aide aux personnes âgées : des Auxiliaires de Vie Sociale diplômées et/ou bénéficiant d'une formation, véritables professionnelles, disposent de compétences nécessaires pour effectuer des interventions adaptées et efficaces auprès des personnes âgées. Elles apportent un soutien physique et moral (aide à la toilette, activités pour stimuler la mémoire...) et un soutien matériel (ménage, courses, aide à la préparation des repas...)

La direction des Interventions Sanitaires et Sociales ainsi que la caisse de retraite fixent le nombre d'heures accordées ainsi que le taux de participation financière qu'elles octroient en fonction des ressources des personnes aidées et leur niveau de dépendance.

Aide aux familles : des techniciennes d'Intervention Sociale et Familiale interviennent dans les familles lors d'événements nécessitant une aide extérieure : grossesse, naissance, maladie, décès..., elles exercent également un rôle éducatif. L'auxiliaire familiale intervient quant à elle, en vue de suppléer dans l'exécution des tâches ménagères et l'entretien de la maison.

La caisse d'allocations familiales, la mutualité sociale agricole...peuvent attribuer des aides financières.

La garde de vos enfants : adaptée à vos besoins et à votre emploi du temps, ou lorsque vous avez ponctuellement besoin de vous absenter, l'intervenante formée à la petite enfance accompagne vos enfants à l'école, aide à faire leurs devoirs, prépare leur repas...

Un coup de main : pour vous donner du temps libre, des aides à domicile participent occasionnellement ou régulièrement au ménage, au repassage...

En 2007, les services de l'ADMR de Gençay se sont adressés à 369 usagers. A Château Garnier, 41 personnes y ont eu recours et 7 salariés ont ainsi effectué 10 515 heures.

Les responsables bénévoles et les secrétaires salariées de l'association sont à votre disposition pour vous donner tous les renseignements que vous souhaitez, vous aider à accomplir les démarches et établir les dossiers de prise en charge. Elles seront à votre écoute pour définir avec vous le service dont vous avez besoin dans le respect de votre choix de vie et de votre autonomie.

Vos bénévoles
à Château Garnier :
Edwige MONFRONT

05 49 87 87 91

Andrée URBAIN

05 49 87 80 74



Maison des Services

ADMR de Gençay

1 rue de l'échelle

86160 GENÇAY

Tél. : 05 49 53 48 28

Email :
info.assogencay.fede86@admr.org

Permanences du bureau

du lundi au vendredi

de 8h à 12h et de 14h à 17h

MISSION LOCALE RURALE

UN SERVICE POUR TOUS LES JEUNES DE 16 A 25 ANS SORTIS DU SYSTEME SCOLAIRE

La Mission Locale est chargée d'**ACCUEILLIR**, d'**INFORMER**, d'**ORIENTER**, d'**AIDER** les jeunes en démarche d'insertion sociale et professionnelle.

A la Mission Locale, les jeunes peuvent trouver des réponses multiples :

- ✓ **Aide** à l'élaboration de projets
- ✓ **Soutien** à la recherche d'emploi
- ✓ **Orientation** vers les organismes de formation
- ✓ **Aide** à la recherche d'un logement, d'un moyen de transport
- ✓ **Accompagnement** sur des actions santé
- ✓ **Appui** dans les démarches administratives

Les jeunes de la commune de CHATEAU GARNIER peuvent rencontrer Hélène CERDAN ou Pascale BODIN, conseillères de la Mission Locale à la Mairie de GENÇAY .



Place du marché
86 160 GENÇAY

mail : mlrcsv-
civray@orange.fr

Pour prendre
rendez-vous
contactez-nous au
05 49 87 39 67

LA PRIME A LA CUVE

La prime à la cuve vient d'être portée à 200 € pour les ménages non imposables, qui payent une facture de fioul entre le 1er juillet 2008 et le 31 mars 2009. La demande est à envoyer à la Trésorerie de Gençay avant le 30 avril 2009 accompagné d'une photocopie de l'avis d'imposition 2007 et d'une copie de la facture concernée de plus 200 €. L'imprimé est à retirer en Mairie.

LES ELECTIONS

Européennes

Le 7 juin 2009, tous les citoyens de l'Union Européenne résidant en France sont invités à participer à l'élection des représentants au Parlement Européen, pour 5 ans.

Sont considérés comme citoyens européens les français bien sûr, ainsi que les personnes de l'Union Européenne qui ont leur domicile réel ou qui résident de façon continue en France.

L'INSCRIPTION SUR LES LISTES ELECTORALES EST LIMITEE AU 31 DECEMBRE 2008, A LA MAIRIE DU DOMICILE

Conditions pour voter :

- être inscrit sur la liste électorale complémentaire,
- ne pas être privé du droit de vote en France ni dans le pays d'origine,
- remplir les conditions légales, autres que la nationalité, pour être électeur,
- être inscrit sur une liste électorale en France.

PENSEZ A VOUS INSCRIRE AVANT LE 1^{ER} JANVIER 2009 A LA MAIRIE.

Liste électorale

Les personnes qui désirent s'inscrire sur les listes électorales doivent se présenter en mairie avant le 31.12.2008.

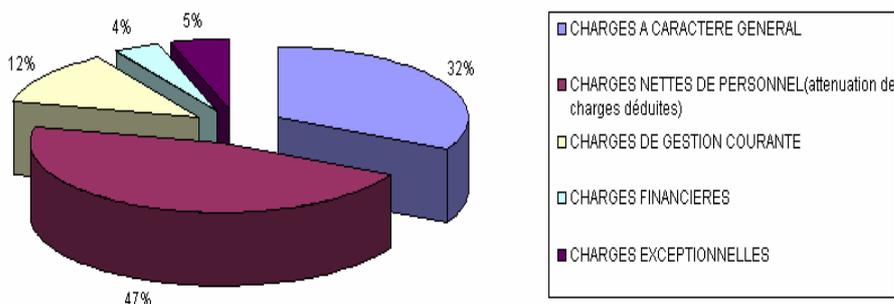
Electoral List

Anyone who wants to register on the Electoral list must visit the mairie before 31.12.2008.

LE BUDGET GENERAL

COMPTES ADMINISTRATIFS 2007

SECTION FONCTIONNEMENT



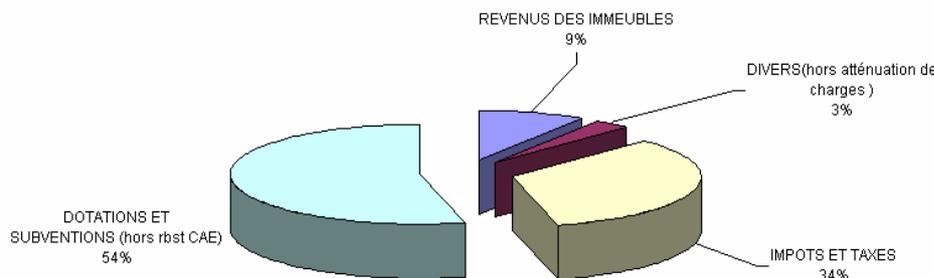
En 2007, les charges totales de fonctionnement se sont élevées à 320000 € soit 541 € par habitant (moyenne de la strate : 554 €). Les charges nettes de personnel, déduction faite des remboursements de salaires et des aides pour les C.A.E représentent cette année encore 47 % des dépenses totales soit 218 € par habitant.

Le montant des recettes de fonctionnement, atténuations de charges et remboursements CAE comprises (47444 €) s'élève à 459418 € auquel s'ajoute l'excédent de fonctionnement 2006 (103349 €), soit un total de 562767 €

Le bilan de la section de fonctionnement montre un excédent global de 219938 €. La somme de 103138 €

est affectée au compte 1068 de la section Investissement afin de compenser son déficit. Le solde, soit 116800 €, constitue l'excédent net de l'exercice 2007.

C.A.E : Contrats aidés par l'Etat

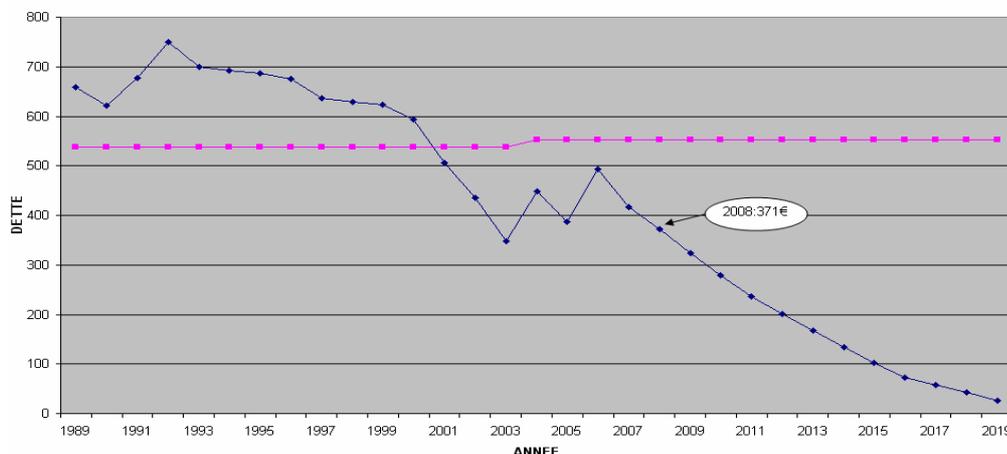


RECETTES DE FONCTIONNEMENT



GRAPHIQUE DE L'ÉVOLUTION DE LA DETTE

ÉVOLUTION DE LA DETTE PAR HABITANT AU 1^{ER} JANVIER



Au 01/01/08 le montant de la dette par habitant s'élève à 378 € (570 € pour une commune de même strate).

SPECTACLE AU PROFIT DE LA LIGUE CONTRE LE CANCER

SECTION INVESTISSEMENT

DEPENSES INVESTISSEMENT

NATURE DES PRINCIPAUX TRAVAUX PAYES EN 2007	MONTANT	SUBVENTION
INSERTION DU RESEAU ELECTRIQUE (PART COMMUNALE)	7920	0
INSERTION RESEAU TELEPHONIQUE	32876	10403
BORDURES CITE 2EME TRANCHE	81359	11125
LOGEMENT SOCIAL (rue du Marché Couvert) SOLDE	50130	28872
TRAVAUX DEFENSE INCENDIE	17010	1000
TRAVAUX CIMETIERE (Colombarium, Ossuaire, caveau provisoire)	15728	0
<p>Après un début laborieux, un nouveau bureau a été formé. Nous avons décidé d'annuler le loto et de le remplacer par un repas qui a fort bien marché et que nous renouvelerons l'an prochain.</p> <p>Je tiens à remercier tous les donateurs de légumes pour la cantine et pour le repas.</p> <p>A bientôt au concours de belote (le 23 novembre).</p> <p>Le Président</p> <p>PS : les dons de légumes sont toujours les bienvenus.</p>		

En 2007, les dépenses d'investissement se sont élevées à 249043 € dont 220675 € pour les travaux et investissements 2007 et 27287 € pour le remboursement du capital des emprunts.

SECTION D'INVESTISSEMENT

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les recettes d'investissement, excédents de fonctionnement 2006 affectés au compte 1068 compris, s'élèvent à 241793 €

Compte tenu des restes à réaliser sur 2008 (66150.90 €) et des reports de 2006 (297376 €), le déficit comptable de la section Investissement s'élève à 103148 €, déficit comblé par le virement de la même somme sur le compte 1068 prélevé sur l'excédent de fonctionnement 2007

BUDGET PREVISIONNEL 2008

Pour 2008, le budget primitif est équilibré à 578647 € en fonctionnement et 501708 € en investissement.

A noter, l'important effort pour la voirie communale et rurale (180000 € environ), qui nécessitera un emprunt de 120000 €!

Malheureusement, cela ne sera pas suffisant pour remettre

à niveau l'ensemble de la voirie de notre commune. La nature argileuse du sous-sol de nos routes est responsable de la dégradation très rapide de ces dernières, notamment quand les conditions météorologiques sont défavorables.

Comme beaucoup de communes rurales, notre linéaire de routes est trop important pour que nous soyons budgétaire-

ment capables d'assumer l'entretien optimal. Malgré cela, avec les conseils des techniciens de la DDE, nous entretenons au mieux notre réseau en choisissant les portions de voirie prioritaires.

Outre la voirie, d'autres travaux ont pu être prévus dont vous trouverez la nature dans le tableau ci-dessous.

DEPENSES D'INVESTISSEMENTS PROGRAMMEES EN 2008

NATURE DES PRINCIPAUX TRAVAUX PREVUS EN 2008	MONTANT BUDGETE EN 2008	MONTANT DES SUBVENTIONS SOLLICITEES + SOLDE 2007
ECLAIRAGE PUBLIC (SOLDE 2007)	42373	8857
VOIERIE COMMUNALE	131320	0
BORDURES CITE (dernière tranche)	75000	5792
VOIRIE RURALE	48750	11400
AMENAGEMENT PARKING Rue du Moulin	48000	27000
ACHAT MATERIEL	14500	0
FIN TRAVAUX CIMETIERE (Ravalement des murs)	9000	12173
ACHAT MATERIEL SECURITE	9000	0
ACHAT PANNEAUX SIGNALISATION DES RUES	6000	0
AMENAGEMENT DEPOT DES CANTONNIERS	5000	0
ABRI BUS	3500	500
TRAVAUX DEFENSE INCENDIE	3000	2334
ACHAT TERRAIN	1840	0
TOTAL DES TRAVAUX	397283	68056

LES BUDGETS ANNEXES

LE BUDGET ASSAINISSEMENT

En 2007, le déficit d'investissement s'élève à 8969.25 € tandis que l'excédent d'exploitation s'élève à 12001.66 €. Après l'affectation de 8969.25 € en réserve au compte 1068 pour compenser le déficit d'investissement, l'excédent global de l'exercice 2007, soit 3032.41 € est reporté sur la section fonctionnement du budget 2008.

L'année 2008 sera marquée par la réalisation de l'assainissement du village d'Envaux pour un coût total après appel d'offres de 136610 € H.T (coût prévisionnel 190800 € H.T). Cette opération est financée grâce à un emprunt de 85000 €, 46000 € de subvention et un autofinancement de 5510 €



LE BUDGET CHAUFFERIE

Pour 2007, l'excédent de fonctionnement s'est élevé à 7242.12 € et celui de l'investissement à 4475 €, soit un excédent global de 11617.12 légèrement dégradé par rapport à 2006 (14649.37 €) suite à des réparations imprévues.

En 2007, la chaufferie a produit 438896 kW et consommée 125 Tonnes de bois et 17 m³ de fuel. De nombreuses pannes liées pour la plupart au transfert des copeaux de bois ont diminué la productivité de la chaudière. Ces problèmes sont principalement dûs à la conception du silo enterré entraînant de nombreuses contraintes, que ce soit au niveau matériel ou qualité du bois (absence de queue de déchetage). Afin d'optimiser le fonctionnement de la chaufferie et maîtriser la qualité et le prix du bois déchiqueté, l'élaboration d'une plateforme de stockage est à l'étude. Cette plateforme constituerait le complément logique de l'achat du broyeur effectué par la Communauté de Communes.

Pour 2008, le budget est équilibré à 62818 € pour le fonctionnement et 27905 € pour l'investissement. Le montant de l'abonnement a été fixé à 5611 € H.T pour la commune et 8418 € H.T pour La Rêverie, le prix du kW à 0.044 € H.T.



LE BUDGET POINT SANTE

2007 est caractérisé par les travaux qui se sont élevés à la somme de 93332 €. Le déficit d'investissement s'élève à 21679 €, qui va être soldé en 2008 par la subvention de La Région et une avance du budget communal. Pour 2008, le budget prévisionnel est équilibré à 9888 € en fonctionnement et 89171 € en investissement.



LE BUDGET LOTISSEMENT DU BOIS DE LA BARRIERE

En 2007 le bilan d'exploitation est en déficit de 12360.15 € correspondant à la valeur du lot qui reste à vendre et du terrain résiduel qui va être cédé au budget communal.

LE BUDGET HOTEL-RESTAURANT

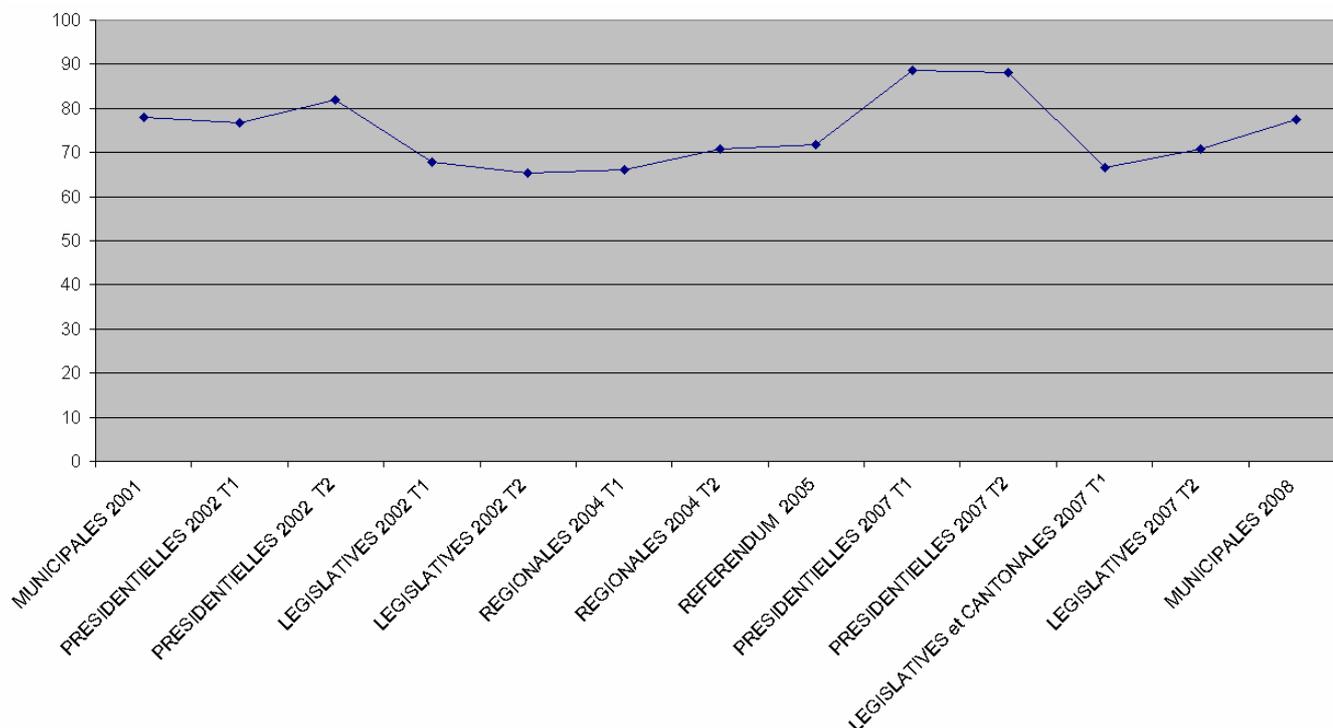
En 2007, l'excédent d'exploitation est de 3794.20 € et celui d'investissement de 4073.71 €, soit un excédent global de 7867.91 €. Toutefois ce chiffre est à moduler par des pertes prévisibles sur des créances irrécouvrables suite à la liquidation de Mme PERRIN (15810 € dans le pire des cas).

Pour 2008, le budget prévisionnel est équilibré à 21173 € pour le fonctionnement et 8013 € pour l'investissement.

ELECTIONS MUNICIPALES (SUFFRAGE DU 9/03/08)

NOMBRE INSCRITS : 502	NOMBRE VOTANTS : 389
BULLETINS NULS : 30	BULLETINS VALIDES : 359
POURCENTAGE ABSTENTION : 22,51	TAUX PARTICIPATION : 77,49

EVOLUTION DES TAUX DE PARTICIPATION



Ont été élus :

CANDIDATS	NOMBRE VOIX	POURCENTAGE
AUDOUX FRANCOIS	335	93,31
BACHELIER THIERRY	320	89,14
BONNIN CHRISTIAN	307	85,52
CHEVAIS CLAUDINE	326	90,81
DEVERGE CHRISTIAN	347	96,66
GUINAULT JACKY	310	86,35
HUVELIN LOUIS MARIE	336	93,59
LEOBET HUGUETTE	305	84,96
MARCHAND CLAUDETTE	313	87,19
MIGNON-RACAULT SYLVIE	322	89,69
MONFRONT EDWIGE	322	89,69
NIORT JACQUES	301	83,84
REMAUD JEAN-LOUIS	309	86,07
RIBARDIERE ISABELLE	250	69,64
URBAIN ANDREE	315	87,74

DELEGUES ET COMMISSIONS 2008

COMMISSION APPEL D'OFFRES		COMMISSION SPORTS ET LOISIRS	
TITULAIRES	SUPPLEANTS	CONSEIL MUNICIPAL	HORS CONSEIL
AUDOUX François	GUINAULT Jacques	AUDOUX François	
LEOBET Huguette	REMAUD Jean-Louis	GUINAULT Jacques	
CHEVAIS Claudine	URBAIN Andrée	MONFRONT Edwige	
DEVERGE Christian		BACHELIER Thierry	
Mme MEUNIER		HUVELIN Louis-Marie	
		DEVERGE Christian	
COMMISSION CHARGÉE DE LA COMMUNICATION		COMMISSION JUMELAGE ET AFF CULTURELLES	
CONSEIL MUNICIPAL	HORS CONSEIL	AUDOUX François	
AUDOUX François	BARREAU Eliane	CHEVAIS Claudine	
CHEVAIS Claudine	AUDOUX Isabelle	MONFRONT Edwige	
LEOBET Huguette	ROUCHER Martine	MARCHAND Claudette	
GUINAULT Jacques	VETAULT Françoise	URBAIN Andrée	
MIGNON-RACAULT Sylvie	STEPHENS Angela	DEVERGE Christian	
MONTFRONT Edwige			
COMMISSION FLEURISSEMENT		COMMISSION MATERIEL	
AUDOUX François	LELONG Madeline	AUDOUX François	
CHEVAIS Claudine	MOREAU Chantal	GUINAULT Jacques	ROUET Jacky
LEOBET Huguette	BUGEON Sonia	NIORT Jacques	
GUINAULT Jacques	BONNIN Claudette	BACHELIER Thierry	
URBAIN Andrée		HUVELIN Louis-Marie	
BONNIN CHRISTIAN		DEVERGE Christian	
MARCHAND Claudette		REMAUD Jean-Louis	
C.C.A.S		COMMISSION BATIMENTS ET CIMETIERE	
AUDOUX François		AUDOUX François	HEBRAS Jacques
CHEVAIS Claudine	TOURON Jean-Michel	CHEVAIS Claudine	MOINEAUD J. Jacques
LEOBET Huguette	ROY Suzanne	LEOBET Huguette	
BONNIN Christian	RESSEGAND Anne Marie	GUINAULT Jacques	
URBAIN Andrée	BEGOIN Marie Paule	MONFRONT Edwige	
MONFRONT Edwige	AUDOUX Isabelle	DEVERGE Christian	
		REMAUD J. Louis	
COMMISSION NOM DES RUES	COMMISSION LOCATION TERRES COMMUNALES	COMMISSION AMENAGEMENT CENTRE-BOURG	
AUDOUX François	AUDOUX François	AUDOUX François	
CHEVAIS Claudine	BONNIN Christian	CHEVAIS Claudine	
LEOBET Huguette	LEOBET Huguette	LEOBET Huguette	
GUINAULT Jacques	GUINAULT Jacques	GUINAULT Jacques	
URBAIN Andrée	MARCHAND Claudette	BONNIN Christian	
BONNIN Christian	BACHELIER Thierry	MARCHAND Claudette	
MARCHAND Claudette	URBAIN Andrée	DEVERGE Christian	
MONFRONT Edwige		REMAUD Jean-Louis	
RIBARDIERE Isabelle		URBAIN Andrée	

LES COMMISSIONS

COMMISSION ECLAIRAGE PUBLIC	
CONSEIL MUNICIPAL	HORS CONSEIL
AUDOUX François	
GUINAULT Jacques	
DEVERGE Chrisrian	
BONNIN Christian	
COMMISSION ASSAINISSEMENT	
AUDOUX François	VIGNAUD Jean
CHEVAIS Claudine	BERNARDIE Claude
GUINAULT Jacques	
NIORT Jacques	
BACHELIER Thierry	
HUVELIN Louis-Marie	
DEVERGE Chrisrian	
REMAUD Jean-Louis	
BONNIN Christian	
COMMISSION SECURITE DU TRAVAIL	
AUDOUX François	Employés communaux
HUVELIN Louis-Marie	
LEOBET Huguette	
GUINAULT Jacques	
MARCHAND Claudette	
DEVERGE Christian	
REMAUD Jean-Louis	
MIGNON-RACAULT Sylvie	
COMMISSION ENERGIES RENOUVELABLES- DEVELOPPEMENT DURABLE	
AUDOUX François	
CHEVAIS Claudine	
LEOBET Huguette	
GUINAULT Jacques	
MARCHAND Claudette	
DEVERGE Christian	
REMAUD Jean-Louis	
MONTFRONT Edwige	
BACHELIER THIERRY	

COMMISSION DES FINANCES	
CONSEIL MUNICIPAL	HORS CONSEIL
AUDOUX François	MESMIN Jean-Paul
CHEVAIS Claudine	Mme MEUNIER
LEOBET Huguette	
GUINAULT Jacques	
URBAIN Andrée	
MARCHAND Claudette	
DEVERGE Christian	
COMMISSION CHAUFFERIE COLLECTIVE	
AUDOUX François	BERNARDIE Claude
BONNIN Christian	
REMAUD Jean-Louis	
GUINAULT Jacques	
DEVERGE Christian	
COMMISSION DE LA VOIRIE	
AUDOUX François	VIGNAUD Jean
CHEVAIS Claudine	ROUET Jacky
LEOBET Huguette	
GUINAULT Jacques	
NIORT Jacques	
BACHELIER Thierry	
HUVELIN Louis-Marie	
DEVERGE Christian	
REMAUD J.Louis	
URBAIN Andrée	
COMMISSION REFONTE DE LA VOIRIE	
CONSEIL MUNICIPAL	HORS CONSEIL
AUDOUX François	VIGNAUD Jean
CHEVAIS Claudine	ROUET Jacky
LEOBET Huguette	
GUINAULT Jacques	
NIORT Jacques	
BACHELIER Thierry	
HUVELIN Louis-Marie	
DEVERGE Christian	
MIGNON-RACAULT Sylvie	
MARCHAND Claudette	
BONNIN Christian	

LES COMMISSIONS

COMMISSION DES ECOLES	COMMISSION PLAN D'EAU	
	CONSEIL MUNICIPAL	HORS CONSEIL
AUDOUX François	AUDOUX François	
CHEVAIS Claudine	CHEVAIS Claudine	
LEOBET Huguette	LEOBET Huguette	
BACHELIER Thierry	GUINAULT Jacques	
HUVELIN Louis-Marie	URBAIN Andrée	
MIGNON-RACAULT Sylvie	BONNIN Christian	
MONFRONT Edwige	REMAUD Jean-Louis	
RIBARDIERE Isabelle	DEVERGE Christian	
	GUINAULT Jacques	
	URBAIN Andrée	

LES DELEGUES

	TITULAIRES	SUPPLEANT
AGENCE TECHNIQUE DEPARTEMENTALE	AUDOUX François	
	MARCHAND Claudette	MIGNON-RACAULT Sylvie
VIENNE SERVICES	MARCHAND Claudette	MONFRONT Edwige
SYNDICAT PERCEPTION	MARCHAND Claudette	NIORT Jacques
SIAEP CHARROUX	AUDOUX François	
	GUINAULT Jacques	
	BACHELIER Thierry	
CHAMBRES D'AGRICULTURE—AFFAIRES AGRICOLES	BACHELIER Thierry	HUVELIN Louis-Marie
	REMAUD Jean-Louis	MIGNON-RACAULT Sylvie
OFFICE DE TOURISME	MONFRONT Edwige	
	URBAIN Andrée	
CHAMBRES DE COMMERCE ET INDUSTRIE	LEOBET Huguette	
	MARCHAND Claudette	
CHAMBRE DES METIERS	LEOBET Huguette	
	MARCHAND Claudette	
REGIE D'ELECTRICITE	AUDOUX François	
	BONNIN Christian	
SYNDICAT DE COLLEGE	REMAUD Jean-Louis	
	HUVELIN Louis-Marie	
SIMER	DEVERGE Christian	HUVELIN Louis-Marie
SIVEER	CHEVAIS Claudine	MIGNON-RACAULT Sylvie
PAYS GENCEEN	AUDOUX François	MARCHAND Claudette
	CHEVAIS Claudine	MONFRONT Edwige
SISIS (Pompiers)	BONNIN Christian	
	GUINAULT Jacques	
SYNDICAT DU CLAIN SUD	GUINAULT Jacques	BACHELIER Thierry
	BONNIN Christian	MIGNON-RACAULT Sylvie
DEFENSE	BONNIN Christian	
CONSEIL D'ECOLE	AUDOUX François	CHEVAIS Claudine
	LEOBET Huguette	MONFRONT Edwige

LA VOIRIE REALISEE EN 2008

VOIRIE COMMUNALE

Les travaux effectués Rte de la Chapelle Bâton (de Pouillac au carrefour avec la route de Joussé) ont été réalisés par l'Entreprise Iribarren pour un montant de 8 398,46 €

Eurovia, entreprise à laquelle a été attribué le marché suite à l'appel d'offres, a effectué les travaux concernant les routes de St Martin, la route de Chez Pibouille et la route transversale de Chez Pibouille au Chemin du Brizard.

8 tonnes de PATA ont été réparties sur les routes de St Martin à la route d'Usson, route de l'Epine et de la Chapelle-Bâton.

Le montant des travaux effectués par Eurovia s'élève à environ 117000 €

Les nids de poules sur les routes communales et rurales ont été réparés par les employés communaux avec de l'enrobé à froid pour un montant de 1132.22 €

VOIRIE RURALE

Suite à la demande de sub-

vention DGE, les travaux de voirie s'effectueront en 2009 pour un montant estimé à 81341.40 €

HYDRAULIQUE

Réaménagement du chemin de la Pétolée au Grand Chabanne par la pose d'un ponceau. La commune a acheté les buses pour un montant de 2379.96 € M. Noirault se charge de la pose. Une mini-pelle sera louée pour permettre aux employés communaux d'effectuer ces travaux.

EMPIERREMENT DES CHEMINS

- Un programme important d'empierrement des chemins a été réalisé fin décembre 2007 pour un montant de 3187.81 € Il s'agissait des chemins:

- Des Minières à la Pigerie
- De la Lionnière à la Fontaine du Brizard
- Du Brizard à la route de Gençay

- Au Village de Boisneau
- De Piamé à Chez le Brun
- Chemin des Plantes au Courteille
- Du Courteille au Breton
- De la déchetterie.

Des besoins sont encore là ! Ce programme d'empierrement sera bien évidemment reconduit l'année prochaine. Pour les riverains intéressés, il est possible, après accord de la mairie, d'aller chercher directement les cailloux à la carrière.

BORDURES DE LA CITE

La 4ème et dernière tranche de pose de bordures a été réalisée en cette fin d'année par l'entreprise IRIBARREN pour un montant de 69592.37 €

Elle concernait les parties gauche et droite du chemin de Chez Linet à partir de Mme Moreau et de chez Mme Tingault à la route d'Usson.

Le PATA (Point à Temps) permet en recouvrant sur des longueurs de routes fragilisées par des fissures, de réimpermeabiliser la structure, ce qui prolonge la durée de vie du revêtement existant.

LES BATIMENTS DE NOTRE COMMUNE

La mairie s'est transformée pour accueillir l'agence postale. Il n'y a que peu de place et beaucoup de meubles indispensables ; avec beaucoup de réflexion, nous y sommes arrivés...



LES BATIMENTS DE NOTRE COMMUNE

En 2008, des travaux d'entretien ont été réalisés..

Bâtiment de l'ancienne poste :

Remplacement de la menuiserie extérieure (porte d'entrée côté rue et côté cour) pour un montant de 2 340€ TTC.

Une grille de protection pour l'escalier de la cave a été réalisée et posée par les employés municipaux.

Logement de l'école :

Après le départ des locataires,

le logement a été entièrement nettoyé et repeint par les employés.

L'Eglise :

Les carreaux cassés aux fenêtres ont été remplacés par la SARL Moineaud pour un montant de 936,77€

La cantine :

Le placard de stockage des denrées alimentaires a été refait ainsi que la peinture du pla-

fond. Tous ces travaux ont été effectués par les employés communaux.

Stade :

La toiture des vestiaires a été refaite par les joueurs et l'achat des tuiles restant à la charge de la commune.

Le cimetière :

Le columbarium et l'ossuaire sont terminés et les murs du cimetière nettoyés.

L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Longtemps négligé, un assainissement non collectif (autonome) bien réalisé, permet de disposer pour l'habitat dispersé, de solutions adaptées et efficaces pour le traitement des eaux usées, le confort de l'usager, et la protection du milieu naturel.

La législation a demandé aux élus communaux de créer au 31 décembre 2005 un **Service Public d'Assainissement Non Collectif communément dénommé S.P.A.N.C.** Les communes membres, des syndicats d'eau de CIVRAY et CHARROUX ne disposant pas des moyens humains et techniques pour assurer la création et l'exercice des missions de ce nouveau service, ont décidé de transférer cette compétence au **Syndicat Mixte d'Etudes et de Production d'Eau Potable (SMEPEP).**

Les prestations du S.P.A.N.C. ont débuté au 1er juin 2007 sur l'ensemble du territoire du SMEPEP, qui compte environ 4800 installations d'assainissement non collectif sur 25 communes. Le SPANC a pour objec-

tif de contrôler les installations d'assainissement mais aussi apporter conseils, appui technique et d'assurer une veille réglementaire et technique.

Dans un premier temps, le technicien du SPANC vérifie sur site l'existence et l'implantation des dispositifs. Il réalise une fiche descriptive, comprenant notamment les défauts liés à la conception ou à l'usure des ouvrages et permettant de vérifier son bon fonctionnement.

En cas de non-conformité, les habitants ont 4 ans pour corriger les défauts.

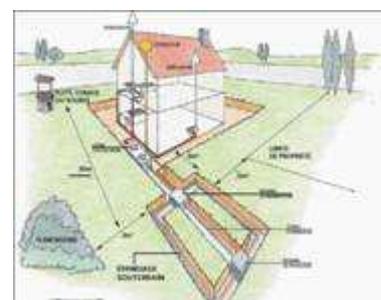
Lors de la réalisation d'un nouveau dispositif (construction neuve ou réhabilitation), plusieurs visites sur le site doivent avoir lieu.

En effet, la réalisation d'un assainissement autonome nécessite de prendre en compte différentes données (nature du sol, engorgement des sols, contraintes spécifiques comme la présence de captage d'eau, la topographie, la forme de la parcelle, les distances à respecter, l'importance du dispositif à concevoir...).

A cet effet, une demande spécifique dite « demande de mise en place d'un assainissement autonome » doit être fournie par le propriétaire. A réception de cette demande, le SPANC se rend sur place pour vérifier les informations et la bonne adéquation entre le projet et la parcelle puis donne un avis qu'il transmet en Mairie pour signature.

Le SPANC contrôle ensuite avant le remblaiement, afin d'évaluer la qualité de la réalisation des ouvrages.

Tout comme l'assainissement collectif, le financement du S.P.A.N.C. est assuré par une redevance à la charge des occupants d'une habitation équipée d'un assainissement non collectif.



LES REUNIONS DE CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 17 JANVIER 2008

PRET POUR LE POINT SANTE

Compte-tenu du montant des subventions obtenues, il ne sera emprunté que 50000 € au lieu des 60000 € prévus.

SUBVENTIONS

- 100 € ont été attribués à L'A.P.E.F de Gençay
- 65 € à l'ASSOCIATION DES AMIS de la BIBLIOTHEQUE
- 100 € à la BANQUE ALIMENTAIRE DE LA VIENNE
- 100 € à la PRÉVENTION ROUTIERE pour ses nombreuses actions notamment au sein de l'école..

POSE de COMPTEURS D'ÉNERGIES AU POINT SANTE

Afin de déterminer les charges de chacun au plus juste, des compteurs d'énergie pour chaque local seront installés par l'entreprise M.P.S pour un montant de 450,77 € H.T.

LOCATION DU LOGEMENT TYPE 2 DE L'ANCIEN PRESBYTERE

A compter du 1^{er} mars 2008, ce logement sera loué à Mademoiselle BARREAU Céline moyennant un loyer mensuel de 220.41€

SERVICE MINIMUM D'ACCUEIL EN CAS DE GREVE DU PERSONNEL ENSEIGNANT

Une convention pour la mise en place d'un service minimum d'accueil, durant les heures normales d'enseignements, des élèves de l'école primaire de la commune en cas de grève du personnel enseignant sera signée avec l'Etat qui versera une contribution financière de 90 € par jour pour 1 à 15 élèves accueillis, 180 € par jour pour 16 à 30 élèves accueillis et 270 € par jour pour 31 à 45 élèves accueillis. A partir de 46 élèves accueillis, la contribution sera de 90 € par jour et par groupe de quinze élèves accueillis.

EVACUATION DES EAUX PLUVIALES AU VILLAGE DU BOIS DE LALEU

Le Conseil Municipal propose de passer une convention avec les Consorts ROUCHER pour utiliser le fossé traversant leur propriété, pour l'évacuation des eaux pluviales du village.

TOUR DE TABLE

M. BERNARDIE : signale qu'il n'y a plus de couvercle au compteur EDF du Square

M. DEVERGE : au carrefour de la rue de la mairie et de la rue Alfred BOUCHARD, un miroir serait nécessaire pour améliorer la visibilité

M. BACHELIER : des élèves de Château-Garnier risquent de s'inscrire au collège de CHARROUX en 2009, d'où inquiétude au collège de Gençay

Mme CHEVAIS : les panneaux de signalisation, rte de l'Epine et du Grand Brizard sont déboulonnés.

Mme LEBET : compte rendu de la réunion de la Communauté de communes

REUNION DU 8 FEVRIER 2008

RESTITUTION DU DEPOT DE GARANTIE à Mme MONCHAIN

Après examen de l'état des lieux, Il est décidé de retenir un montant de 40 € sur le dépôt de garantie à reverser .

ABATTAGE D'UN CHENE AU VILLAGE DE LA PETOLEE

L'abattage d'un chêne au village de « La Pétolée », sans évacuation du bois sera réalisé par l'Entreprise ELAGAGE SERVICE de Saint Maurice la Clouère pour un coût de 200 €

TAILLE DES ARBRES PLACE DE L'EUROPE, SQUARE et PLACE DE L'EGLISE

La taille des arbres de la Place de l'Europe, du Square et de la Place de l'Eglise sera confiée à l'Entreprise ELAGAGE SERVICE de Saint Maurice la Clouère pour un coût de 760 €

NON VALEUR - BUDGET ASSAINISSEMENT

Suite à la liquidation judiciaire de l'Hôtel Restaurant, (Mme Perrin) le montant de la redevance d'assainissement restant dû (95.43€) est admis en non valeur.

DOCUMENTS DEMANDES PAR LES LISTES POUR LES ELECTIONS MUNICIPALES

Les tarifs sont les suivants : jeu d'étiquettes =30€, copie de la liste des électeurs (support papier ou informatique =gratuit, photocopie= 0.05€

POSE DE BORDURES ET ENFOUISSEMENT DES RESEAUX ROUTE DE GENÇAY

Lors de la pose des bordures du chemin de Chez Linet à la Route d'Usson, des fourreaux pour l'enfouissement du réseau de télécommunication et de l'éclairage public seront installés.

DUREE D'AMORTISSEMENT DES TRAVAUX D' ENFOUISSEMENT DU RESEAU ELECTRIQUE

la durée d'amortissement des travaux pour l'insertion du réseau électrique est fixée à 5 ans.

REEMPLACEMENT DU CHAUFFE-EAU A LA CANTINE

Un chauffe-eau électrique de 200 litres sera installé par Monsieur Jean-Bernard GUIGNER, pour un coût de 924.46€

TOUR DE TABLE

M. VIGNAUD : des déchets (peaux de lapins) sont trouvés en quantités importantes aux alentours du Breuil. Des buses sont bouchées à la Route de St Romain

M. BONNIN : les rives du Clain et ont été nettoyées par l'Association de pêche avec le concours des employés communaux pour la lagune.

Mme CHEVAIS : buses bouchées au chemin de la Rte de Gençay à la déchetterie. Prévoir un aménagement à l'entrée du chemin qui va de l'entrée du plan d'Eau à la déchetterie.

Mme MARCHAND : prévoir le remplacement de l'abri bus qui est trop petit et en mauvais état

M. DEVERGE : la DAAE cherche des

LES REUNIONS DE CONSEIL MUNICIPAL

emplacements appartenant à la commune et situés en bordure de routes départementales pour la plantation de 5 à 6 châtaigniers.

M. NIORT : précise que le problème des enfants qui risqueraient d'aller au collège de Charroux ne dépend pas des parents mais d'un projet de modification de la carte scolaire qui aurait pour but d'augmenter les effectifs à Charroux.

REUNION DU 7 MARS 2008

COMPTES ADMINISTRATIFS ET DE GESTION

Les comptes administratifs et les comptes de gestion concernant les différents budgets n'appellent aucune observation du Conseil Municipal et sont adoptés à l'unanimité.

TOUR DE TABLE

Mme CHEVAIS : la croix du square est en mauvais état

Mme MARCHAND : la Chorale qui se produit gratuitement lors de manifestations dans la commune souhaiterait obtenir une subvention communale pour 2008.

M. BERNARDIE : l'entreprise chargée de la démolition de l'immeuble de Mme BRISSONNET interviendra dès que possible.

M. VIGNAUD : le désordre s'installe à la mini déchetterie

Mme LEOBET : constate que les volets des logements communaux ne sont pas toujours attachés et battent au vent. Elle propose d'envoyer un courrier aux locataires.

REUNION DU 16 MARS 2008

INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Maire : AUDOUX François (13 voix et 2 bulletins nuls)

Adjoint réglementaire : CHEVAIS Claudine (13 voix et 2 bulletins nuls)

Adjoint supplémentaire : LEOBET Huguette (13 voix et 2 bulletins nuls)

Adjoint supplémentaire : GUINAULT Jacques (8 voix, 4 voix à M. DEVERGE et 3 bulletins nuls)

Adjoint supplémentaire : DEVERGE Christian (13 voix et 2 bulletins nuls)

DELEGUES AUX SYNDICATS

Voir page 14 de ce bulletin.

REUNION DU 4 AVRIL 2008

INDEMNITE ALLOUEE AU RECEVEUR MUNICIPAL

Le concours du receveur municipal étant demandé pour assurer des prestations de conseil, l'indemnité de conseil est accordée au taux de 100 % par an et calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16/12/83. est également accordée à Mme MEUNIER, receveur municipal l'indemnité de confection des documents budgétaires pour un montant fixé forfaitairement à 45,73 € par an

DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Conformément à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré charge le Maire, par délégation et pour la durée de son mandat :

1° d'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics communaux

2° De fixer, dans les limites déterminées par le conseil municipal, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal ;

3° De procéder, dans les limites fixées par le conseil municipal, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et de passer à cet effet les actes nécessaires

4° De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés en la forme négociée en raison de leur montant, lorsque les crédits sont prévus au budget (2) ;

5° De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;

6° De passer les contrats d'assurance ;

7° De créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;

8° De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;

9° D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;

10° De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600€ ;

11° De fixer les rémunérations et de régler les frais honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;

12° De fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes ;

13° De décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement ;

14° De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;

15° D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le Code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces

REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L.213-3 de ce même code dans les conditions que fixe le conseil municipal ;

16° D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le conseil municipal (3) ;

17° De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite fixée par le conseil municipal.

18° De réaliser les lignes de trésorerie jusqu'à un montant maximum de 100 000 €

INDEMNITE DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Indemnité annuelle du Maire à 31% de l'Indice Brut 1015

1^{er} Adjoint : 9,322% de l'indemnité du Maire

2^{ème} Adjoint : 6,604% de l'indemnité du Maire

3^{ème} Adjoint : 6,604% de l'indemnité du Maire

4^{ème} Adjoint : 6,604% de l'indemnité du Maire

L'indemnité sera versée mensuellement avec effet au 17 mars 2008.

LOCATION DU CABINET MEDICAL SECONDAIRE AU DOCTEUR HEBRASLELONG et AU DOCTEUR FAURE

A compter du 1^{er} avril 2008, le cabinet médical sera loué aux médecins à raison de trois demi-journées chacun et moyennant un loyer mensuel 22.50€ HT. Un dépôt de garantie égal à 2 mois de loyer leur sera demandé.

SUBVENTIONS

– Une avance de subvention pour 2008 de 1 000 € est accordée à L'ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES POUR LA GESTION DE LA CANTINE SCOLAIRE

– une avance de subvention pour 2008 de 1 000 € est accordée. à L'UNION SPORTIVE CASTELGARNIEROISE

– une subvention de 98,80 € est accordée au COMITE DES FETES pour la participation financière à la réalisation de colis de fin d'année au profit des personnes âgées.

PRODUITS IRRECOUVRABLES

Mme MEUNIER, Trésorière Municipale, n'ayant pu recouvrer la totalité du titre N° 58-2006 émis au nom de Monsieur COLIN Arnaud, et considérant que toutes les actions possibles ont été menées, Le Conseil Municipal décide d'admettre en non valeur la somme restant due soit 1 573,55 €

ACQUISITION DE LA PARCELLE CADASTREE SECTION AZ N° 253

Pour agrandir le dépôt communal, il est décidé d'acquérir la parcelle cadastrée section AZ, numéro 253 d'une superficie de 933 m² appartenant à Madame SEINE Paulette née DAZAC et ses filles, pour un montant de 1450€. Les frais d'acte seront à la charge de la commune.

ACQUISITION DES PARCELLES CADASTREES SECTION AC N° 127 et 129.

Pour réaliser l'aménagement du carrefour du CR de Chez Linet avec le CD 100, il est décidé d'acquérir les parcelles cadastrées section AC, numéros 127 et 129, appartenant à Monsieur Jean-François DOUHAUD pour l'euro symbolique. Les frais de géomètre (342.06€ ttc) et les frais d'acte seront à la charge de la commune.

TARIFS APPLICABLES POUR LE CHAUFFAGE DES BATIMENTS COMMUNAUX ET DE LA MAISON DE RETRAITE PRIVEE « LA REVERIE » au 1^{er} AVRIL 2008.

abonnement mensuel pour la commune : 475.78€ HT

abonnement mensuel pour « La Réverie » : 713.67€ HT

prix du kilowatt : 0.044€ HT

TAUX D'IMPOSITION 2008

Les taux de 2007 sont reconduits soit : taxe d'habitation : 9.60%, foncier bâti : 12.37%, foncier non bâti : 24.13%, taxe professionnelle: 10.91%. L'application de ces taux assure un produit de 125628€

EMPRUNT DE 85.000€ POUR FINANCER LES TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT AU VILLAGE D' « ENVAUX »

Un emprunt de 85.000€ sera réalisé auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole aux conditions suivantes : durée : 20 ans, échéances fixes payables annuellement au 15 mai à compter de 2009, taux : 4.61%, frais : néant

CREATION D'UN POSTE D'AGENT CONTRACTUEL TEMPORAIRE

Considérant que Monsieur Didier CHARDAT arrive en fin de contrat CAE le 30 avril et que Monsieur LUC-QUIAUD doit subir fin avril, une intervention chirurgicale qui va entraîner un arrêt de travail plus ou moins long, le Conseil décide de créer à compter du 1^{er} mai 2008, un poste d'agent contractuel à temps plein, rémunéré au 1^{er} échelon du grade d'adjoint des services techniques 2^{ème} classe pour un période de 3 mois, éventuellement renouvelable 1 fois.

BUDGETS

- Voir page 6 ,7, 8 de ce bulletin.

TOUR DE TABLE

Mme RIBARDIERE : prévoir une tablette à la maison médicale pour que l'eau n'entre pas dans le coffre abritant les prélèvements sanguins effectués par les infirmières.

M. HUVELIN : nombreux nids de poules sur les routes

Mme CHEVAIS : prévoir le remplacement de la traiteuse utilisée pour l'arrosage des fleurs

M. BONNIN : il n'y a pas de contenant pour les bouteilles plastiques à la déchetterie

Mme URBAIN : propose une petite réception pour le centenaire de Mme POITEVIN.

LES REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 25 AVRIL 2008

COMPOSITION DU C.C.A.S

le Conseil d'Administration du CCAS sera composé de 11 membres, à savoir : le Président (Maire), 5 membres élus et 5 membres nommés

Les membres élus sont les suivants : Claudine CHEVAIS, Huguette LEOBET, Christian BONNIN, Andrée URBAIN et Edwige MONFRONT

En ce qui concerne les membres nommés par le Maire, un arrêté municipal sera pris lorsque les propositions de l'UDAF, des associations des Retraités, de Personnes Agées et de Personnes Handicapées seront connues.

SUBVENTIONS

– Le Conseil Municipal décide d'attribuer une subvention de 150 € AU COMITE DE JUMELAGE DE CHATEAU-GARNIER en regard du déficit du bilan financier de la rencontre ayant eu lieu à Château-Garnier avec une délégation d'Amöneburg, dans le cadre du jumelage au mois de février 2008.

– Une subvention de 455 € est accordée à la CHORALE pour palier aux difficultés de trésorerie liées au déplacement à MAISSE (ESSONNE) pour une rencontre inter-chorales.

REMBOURSEMENT DES CHARGES DE CHAUFFAGE PAR LES LOCATAIRES

Vu l'augmentation des charges, le prix du kw passera de 0.084€ à 0.095€ à compter du 1^{er} juin 2008

AMENAGEMENT D'UN PARKING SUR LA PARCELLE BO 445

Sera réalisé sur la parcelle BO 445, un parking de 32 places dont 2 places pour handicapés pour un montant estimé à 51 511,47 € HT. Une subvention sur le produit des amendes de police égale à 30% du montant des travaux HT est sollicitée.

QUESTIONS DIVERSES

Remise de la médaille de la famille

française à Mme BOMBARD au cours d'une petite réception qui aura lieu le 25 mai à 11h.

Centenaire de Mme POITEVIN : une délégation constituée du Maire et des membres du CCAS se rendra au domicile de Mme POITEVIN le mardi 27 mai à 11h30.

TOUR DE TABLE

M HUVELIN : la voie communale n° 9 de la Barrelière à St Secondin est en très mauvais état.

Le fossé du chemin de la déchetterie n'évacue pas correctement les eaux pluviales. Réponse : des travaux pour l'enfouissement de la ligne haute tension vont être réalisés dans ce chemin et pourraient permettre de résoudre ce problème.

Mme MONFRONT : l'aide des conseillers sera la bienvenue pour l'organisation de la randonnée de ce dimanche 27 avril.

M GUINAULT : la traiteuse qui servait à l'arrosage des fleurs n'est plus en état de fonctionner, 2 matériels ont été vus. Il s'agit d'une ancienne traiteuse de 300 l et d'une de 600 litres.

Le Conseil donne son accord pour l'achat de la traiteuse à 600 l. Prix : 150 €

Mme MIGNON-RACAULT : certains chemins et notamment celui du « Courteille » au Petit Pin sont en très mauvais état.

Réponse : une réflexion va être menée pour améliorer la durée de vie des chemins (compactage,...).

Mme RIBARDIERE : il faudrait réunir rapidement la commission « école » pour évoquer le problème de la cantine scolaire.

M BACHELIER : des lampes sont à remplacer au stade d'où la nécessité de louer une nacelle.

M DEVERGE : nids de poule sur le chemin de la Pigerie à hauteur de l'habitation de Mr CHAMBON.

REUNION DU 23 MAI 2008

CREATION D'UN POSTE D'AGENT CONTRACTUEL TEMPORAIRE

Vu le volume de travail pour les 6 prochains mois, le Conseil décide de créer à compter du 1^{er} juin 2008, un second poste d'agent contractuel à raison de 18heures par semaine, rémunéré au 1^{er} échelon du grade d'adjoint des services techniques 2^{eme} classe pour une période de 3 mois, éventuellement renouvelable 1 fois.

REMBOURSEMENT DES CHARGES DE CHAUFFAGE PAR LE SECTEUR PASTORAL POUR LE CHAUFFAGE DE L'EGLISE

Vu l'augmentation des charges, le prix du kw de chauffage à payer par le Secteur Pastoral passera de 0.05€ à 0,057 € à compter du 1^{er} juin 2008.

SUBVENTION A L'ADMR DE GENCAY

Une subvention de 320€ est attribuée à l'ADMR de GENCAY.

PARTICIPATION AU FONDS SOLIDARITE LOGEMENT AU TITRE DE 2008

100 € sont accordés au FSL 86.

DEMANDE DE M. BRULAS POUR RENOMMER LE SQUARE D'AMONEBURG

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier par lequel Monsieur BRULAS propose de renommer le Square d'Amöneburg, place Jacques et Hélène DELAGRAVE.

Après discussion, il apparaît impossible de renommer cette place qui a été inaugurée il y a quelques années dans le cadre du jumelage avec la ville allemande d'Amöneburg et dénommée « Square d'Amöneburg »

DEMANDE DE LEVEE D'ARTICLE L111.1.2 SUR DOSSIER CU N° 8606408S0007

Afin qu'un certificat d'urbanisme positif soit délivré pour les terrains cadastrés section AC, numéros 52 et

LES REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

53, situés en dehors des zones actuellement urbanisées de la commune et donc non constructibles en vertu de l'article L111-1-2 du Code de l'urbanisme, Le Conseil Municipal, demande que l'article L111-1-2 du Code de l'Urbanisme ne soit pas appliqué au présent projet de construction, uniquement dans le cas où le pétitionnaire s'engage à prendre en charge les frais d'extension et de raccordement aux réseaux d'eau, d'électricité et de téléphone..

MISE EN PLACE D'UNE AGENCE POSTALE COMMUNALE

Considérant qu'il n'est pas possible de créer un relais Point Poste dans un commerce, le Conseil décide de mettre en place une Agence postale communale à compter du 1^{er} novembre 2008

TOUR DE TABLE

M. GUINAULT : le feu d'artifice est commandé à la société PYRO CONCEPT pour un montant de 2700€

Mme RIBARDIERE : problème d'insonorisation du cabinet médical. Réponse : rendez vous est pris avec le cabinet CICB

M. BACHELIER : les membres de l'USC ont repeint la buvette et couvert les vestiaires. Pour la tonte du stade, est il possible d'installer un kit mulching sur la tondeuse. Il reste 491 tuiles qu'il propose de racheter à la commune.

M. HUVELIN : la carrière de marne s'agrandit sur la Barrière

Mme CHEVAIS : croix du square en mauvais état. Etudier la possibilité de remettre une pompe au puits du monument aux Morts pour arrosage.

Mme URBAIN : il serait bon de prévoir un passage piétons entre la place et la salle des fêtes

REUNION DU 27 JUIN 2008

AUGMENTATION DES LOYERS

Logements type 2 du presbytère oc-

cupés par Melle BARREAU Céline et M. PETE David : le loyer passe au 1^{er} juillet de 220.41€ à 223.40€

Ancien logement de l'école occupé par M. et Mme POMEL : le loyer passe au 1^{er} juillet de 455.93€ à 462.12€

Logement rue de la Poste occupé par Mme DECLERC Marcelle : le loyer passe au 1^{er} juillet de 455.81€ à 461.99€

Logement type 4 du presbytère occupé par M. GOUTTE Marcel : le loyer passe au 1^{er} septembre de 271.71€ à 276.64€

Logement de la poste occupé par Mme BADIE Virginie : le loyer passe au 1^{er} octobre de 500€ par mois à 509.07€

Logement au dessus la maison médicale occupé par Mme THOMAS Pascale passe au 1^{er} juillet de 387.11€ à 392.36€

BORDURES DU CHEMIN DE CHEZ LINET A LA ROUTE D'USSON

Les travaux sont confiés à la SAS Jean IRIBARREN de Joussé pour un montant de 69 592,37 € TTC.

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU COMITE DE JUMELAGE

Est accordée une subvention de 500 € suite au séjour en Allemagne.

VENTE DU BOIS PROVENANT DU CHENE DE LA PETOLEE

Les 9 stères de bois provenant de l'abattage du chêne de la Pétolée seront vendus à Monsieur Claude BERNARDIE au prix de 25 € le stère.

VENTE DES PARCELLES CADASTREES SECTION BO N° 265, 471 ET 472

Le Conseil Municipal décide de vendre à Monsieur et Madame Jacques HEBRAS les parcelles cadastrées section BO, numéros 265 (640m²), 471 (2067 m²) et 472 (180 m²) soit un total de 2887 m² au prix de 3.40€ le m² soit au total 9815.80€. Les frais d'acte seront à la charge de l'acquéreur.

EMPRUNT DE 120.000€ POUR FINANCER LES TRAVAUX DE VOIRIE

Un emprunt de 120000€ remboursa-

ble en 10 annuités au taux de 5.23% sera réalisé auprès du Crédit agricole pour financer les travaux de voirie prévus en 2008

TOUR DE TABLE

Mme RIBARDIERE : problèmes de transmission entre l'ancien et le nouveau bureau de la cantine scolaire et peut être départ de 3 familles, ce qui risque de faire diminuer l'effectif à la rentrée

M. BACHELIER : location d'une nacle pour réparation de l'éclairage du stade et éventuellement taille des arbres au dessus de la buvette. Un devis a été demandé par l'USC pour remplacer les portes des vestiaires et des toilettes.

M. AUDOUX : demander un devis pour remplacement des portes du logement de la poste

M. HUVELIN : faucher le terrain restant au lotissement des Bois de la Barrière et demander à SOREGIES de revoir le recouvrement de la tranchée suite à l'enfouissement de la ligne HT.

M GUINAULT signale un réaménagement des circuits de bus du Conseil Général. (1 départ de Gençay vers Poitiers)

Mme CHEVAIS : le projet « informatique école » (compétence de la Communauté de Communes) est reporté au budget 2009.

Suite à l'appel d'offres, le transport pour les sorties scolaires est attribué à l'Entreprise DEMELLIÉRE.

Monsieur NOIRAUULT posera le ponton à la Pétolée avant l'hiver

Mme LEOBET : lames de parquet à changer à l'école. Rappeler aux utilisateurs des salles qu'ils doivent sortir les poubelles. L'achat d'un véhicule peut s'avérer utile au niveau social. (des demandes ont été formulées par certaines personnes âgées). Le Maire rappelle que l'achat d'un véhicule était prévu au budget mais que le point sur les finances doit être fait.

Mme MARCHAND : ravinement au square lors de fortes pluies

REUNIONS

REUNION DU 8 AOÛT 2008

CREATION D'UN POSTE D'AGENT CONTRACTUEL TEMPORAIRE

Vu la décision de mettre en place une agence postale communale à compter du 1^{er} octobre 2008, un poste d'agent contractuel à raison de 25 heures par semaine, rémunéré au 1^{er} échelon du grade d'adjoint des services techniques 2^{ème} classe pour un période de 3 mois, éventuellement renouvelable 1 fois est créé à compter du 1^{er} septembre

MISE EN PLACE D'UNE AGENCE POSTALE COMMUNALE

La mise en place de l'agence postale communale se fera début octobre 2008 et non au 1^{er} novembre 2008 comme indiqué dans la délibération du 23 mai 2008.

SUBVENTION A L'ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES POUR LA GESTION DE LA CANTINE SCOLAIRE

Malgré la subvention communale de 1000€ accordée par délibération en date du 4 avril 2008, des difficultés financières persistent. Un complément de subvention de 1 000 € sera versé prochainement..

REVERSEMENT DU DEPOT DE GARANTIE à M. & MME POMEL

Suite au départ de M. et Mme POMEL, l'état des lieux révèle de nombreuses observations : nombreux trous dans les murs non rebouchés, murs et sols à lessiver entièrement et à repeindre, nettoyage de tout le logement. Le dépôt de garantie de 411.93€ ne sera pas reversé et servira à la remise en état du logement.

BALAYAGE MECANIQUE DES RUES

Le balayage mécanique des rues dans le bourg sera effectué 4 fois par an par le SIAE de Civray pour un coût de 191.83€ TTC par passage. Il sera également demandé le balayage de la cité route de St Secondin et de la cité des bois de la Barrière, moyennant un supplément.

AMORTISSEMENT DE LA LICENCE 4 DE L'HOTEL RESTAURANT.

La durée d'amortissement de la licence 4 de l'Hôtel Restaurant est fixée à 5 ans.

DEVIS POUR TRAVAUX SUR VOIRIE RURALE ET COMMUNALE

La commission d'appel d'offres se réunira mardi 12 août à 17h pour l'examen des devis.

PROJET DE CARTE COMMUNALE

La carte communale permet d'établir des règlements de construction, les conditions d'occupation des sols ainsi que les zones soumises au droit de préemption de la commune. La réalisation de cette carte demandera du temps, de nombreux débats et la collaboration d'un bureau d'études. Le projet sera soumis à enquête publique. Un agent de la SESAER viendra présenter au Conseil en quoi consiste la carte communale et qu'elles peuvent être les propositions.

QUESTIONS DIVERSES

Un riverain a demandé l'égouttage dans le chemin qui conduit de Chez M. MOINEAUD au hameau des Petites Forges. Réponse : les chemins sont fauchés une fois par an et élagués tous les 2 ans

Une information sera faite auprès des associations concernant les nouvelles obligations sur les conditions d'acceptation et d'enregistrement des dons qui peuvent leur être faits

Les eaux pluviales qui proviennent de la Rêverie entraînent un ravinement devant chez Mme VARENNE. Des travaux seront envisagés avec ceux du nouveau parking

TOUR DE TABLE

M. BONNIN : le tri à la déchetterie devient problématique. Réponse : même si les usagers continuent à faire des efforts, le nombre de cases est insuffisant. Le sujet sera soumis à la Communauté de Communes.

Mme CHEVAIS : Mme SERVANT, résidant dans le bas bourg, demande un miroir pour sortir de sa cour en toute sécurité. Elle accepterait de l'acheter mais demande à la commune de le poser.

Mme MIGNON : il faudrait que le chemin du Courteille à la route de Lafa soit élagué avant qu'il ne pleuve.

REUNION DU 5 SEPTEMBRE 2008

PROGRAMME DE VOIRIE 2008, MARCHÉ DE TRAVAUX PROCEDURE ADAPTEE

Après analyse des offres, l'entreprise EUROVIA est retenue , pour un montant de marché de 91411,57 € H.T soit 109328.24€ TTC.

TAXE D'ASSAINISSEMENT POUR LES HABITANTS DU VILLAGE D'ENVAUX.

Les travaux d'assainissement collectif au village d'Envaux étant terminés pour que chacun puisse se raccorder au réseau, la redevance d'assainissement pour les habitants du village d'Envaux, raccordables au réseau, sera calculée, pour la période du 1^{er} août 2008 au 31 décembre 2008, uniquement sur la base de 5/12èmes de la redevance fixe appliquée en 2008 pour les habitants déjà desservis soit : 25.90€ HT. La période de relève des compteurs d'eau ne correspondant pas à la période d'utilisation du réseau, la redevance par m3 d'eau consommée ne sera appliquée qu'en 2009.

ACHAT D'UN ABRI-BUS

Est prévu l'achat d'un abri bus de 5mètres par 1,50 mètre pour remplacer l'actuel qui est en très mauvais état. La commission se renseignera des prix et étudiera la possibilité d'un autre emplacement pour éviter que les enfants ne traversent la route.

PANNEAU D'AFFICHAGE

La possibilité d'installer des panneaux d'affichage en différents points du Bourg sera étudiée dans les prochains mois.

CHANGEMENT DES POUTRES DE LA BASCULE

Les poutres de la bascule vont être changées. Le bois sera acheté à la scierie PUISAIS de Château-Larcher pour un coût de 497.31€ HT.

REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

ACHAT DE MATERIAUX POUR LE PARKING DE LA RUE DU MOULIN

Le devis de la Ste FRANS BON-HOMME d'un montant de 4247.41€ HT, concernant la fourniture de géotextile et de tuyaux pour l'évacuation des eaux pluviales est retenu.

ACHAT DE CANALISATIONS POUR HYDRAULIQUE AU BRIZARD

Le devis de la Ste FRANS BON-HOMME d'un montant de 1250.06€ HT pour la fourniture de 120m de tuyaux diamètre 250 est retenu.

EVACUATION DES EAUX PLUVIALES AU VILLAGE DU « BOIS DE LALEU »

Monsieur le Maire prendra contact avec M. et Mme TERRY pour étudier la possibilité de détourner les eaux pluviales à l'arrière de leur bâtiment.

PAIEMENT D'HEURES COMPLEMENTAIRES A Mme ROUET Marylène

Le Maire est autorisé à payer à Mme ROUET, les heures effectuées en plus de son temps normal de travail pour assurer le remplacement de Mme LAVAGNE qui a suivi des stages pour l'obtention du BAFA, dans la limite prévues par la loi.

LOCATION DES SALLES

Pour toute location, le demandeur, personne morale ou privée devra fournir une attestation d'assurance « responsabilité civile ». Si cette attestation n'est pas fournie, les clefs ne seront pas remises. Des conventions seront établies avec les associations utilisatrices des salles à titre gratuit

AGENCE POSTALE COMMUNALE

Le Maire est autorisé à signer la convention avec la Direction de la Poste. Les heures d'ouverture de l'agence postale à compter du 6 octobre seront les suivantes : lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi : de 9h00 à 12h 15 et samedi : de 9h30 à 12h. La Poste paiera le loyer pour l'ancien bureau jusqu'au 31 décembre 2008 et versera une indemnité à la commune égale à 2 années de loyer.

ACHAT DE MATERIEL POUR AMENA-

GEMENT DE LA MAIRIE ET DE L'AGENCE POSTALE

Le Conseil Municipal accepte le devis des Ets RANGER pour un montant de 5339€ HT

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES PARCELLES CADASTREES SECTION AC, Numéros 127 & 129 POUR ETABLISSEMENT D'UN POSTE DE TRANSFORMATION PAR SOREGIES

Pour permettre à SOREGIES de renforcer le réseau en installant un poste de transformation sur les parcelles cadastrées section AC, numéros 127 et 129 (carrefour de Chez Linet), la commune met à sa disposition une surface de 20m².

CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT AVEC LA MSA

La MSA verse maintenant à la Commune, une prestation de service « accueil de loisirs » pour les enfants, ressortissants de la MSA qui fréquentent la garderie périscolaire. Pour continuer à bénéficier de cette prestation, il y a lieu de signer une convention d'objectifs et de financement.

ZONE DE DÉVELOPPEMENT EOLIEN (ZDE) SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS GENCÉEN

La Communauté de Communes réalise actuellement une étude pour définir la Zone de Développement Eolien sur son territoire. Le Conseil Municipal par 14 voix pour, donne un avis favorable à la Zone de développement Eolien du Pays Gencéen telle que définie dans l'étude.

DECHETTERIE

Pour faire face au problème de dépôts de toutes sortes, notamment par des personnes extérieures à la Communauté de Communes, il va être proposé de clôturer la déchetterie et de fixer des heures d'ouverture.

ACHAT DE MIROIRS

Vu le coût d'un miroir, Mme SERVANT

ne souhaite plus en acheter un à ses frais. La pose d'un miroir route de Bernay va être envisagé

PROJET DE VENTE DE CERTAINS BATIMENTS COMMUNAUX

Une réflexion sera menée sur le sujet lors des prochaines réunions.

PROJET D'ACHAT D'UN VEHICULE

Le Conseil Municipal s'est prononcé par vote pour l'achat d'un véhicule 2 places ou 5 places destiné aux courses diverses et au transport pour certaines réunions. Le vote a donné les résultats suivants : véhicule utilitaire 2 places : 3 oui, véhicule 5 places : 9 oui, pas d'achat de véhicule : 2 voix

CHARGES LOCATIVES A PAYER PAR LES UTILISATEURS DE LA MAISON MEDICALE

Les charges d'électricité seront facturées en fonction du prix du KW selon le relevé de chaque compteur individuel. Pour le cabinet médical, les charges d'électricité seront partagées entre les médecins utilisateurs. Pour les autres charges (entretien des locaux, eau, abonnement compteur électrique ...), la répartition se fera au prorata des surfaces et du temps d'utilisation.

LOGICIEL POUR LA GESTION DE LA GARDERIE

Le Conseil Municipal étudiera le projet d'achat d'un logiciel pour la gestion de la garderie périscolaire.

TOUR DE TABLE

Mme CHEVAIS : comment le camion de la commune est assuré en cas de prêt pour la foire de la St Maurice ? Réponse : le camion est assuré pour tout chauffeur avec un responsable élu.

Comment obliger les véhicules à ralentir dans le Bas-Bourg ?

M. BACHELIER : les travaux effectués sur la route de Chapelle Bâton ne semblent pas avoir été réalisés correctement. A vérifier

M. GUINAULT : présente un devis pour signalisation du camping et du

REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

parcours « St Jacques de Compostelle ». le Conseil décide de commander ces panneaux.

M. DEVERGE : pour l'empierrement des chemins, certains administrés proposent d'aller chercher eux-mêmes les matériaux à la carrière.

Possibilité de prendre des matériaux à la Carrière IRIBARREN Raymond aux Grandes Forges.

Mme RIBARDIERE : se renseigner sur les chèques restaurant KADEOS pour les employés municipaux.

REUNION DU 10 OCTOBRE

ACHAT D'UN ABRI BUS

Un abri bus Lérins de 5 m de long avec vitrine et bardage latéral sera acheté à la société REBOUL et JEAN EQUIPEMENTS pour un montant de 4 062 € HT. Une subvention forfaitaire de 500 € est demandée dans le cadre du programme d'Action Départemental.

CREATION D'UN EMPLOI D'ADJOINT TECHNIQUE DE 2^{ème} CLASSE

Le CDD de Monsieur Didier CHARDAT prenant fin le 31 octobre, le Conseil décide de créer un emploi d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps complet à compter du 1^{er} novembre 2008.

PROJET DE PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES AU SOL

Un projet d'équipement en panneaux photovoltaïques au sol est en cours d'étude en relation avec SERGIES, filiale de la SOREGIES. Environ 6 000 m² de panneaux pourraient être installés sur le terrain communal de 4,8 ha situé aux « Brandes Communales », parcelles n° 50, 52 et 53. La puissance électrique correspondante serait d'environ 1 MW pour un investissement d'environ 4 M€. L'actuel tarif de rachat de l'électricité ne permet pas d'arriver à l'équilibre économique du projet. Toutefois, compte tenu de la possible évolution de ce tarif dans les mois qui viennent, SER-

GIES propose de réaliser l'étude détaillée de ce projet, ce qui nécessite de lancer un appel d'offre européen afin d'obtenir des offres financières d'entreprises prestataires. Le Conseil Municipal est favorable à ce que SERGIES réalise l'étude détaillée du projet. Dans le cas où les études techniques et économiques seraient favorables, une nouvelle délibération sera nécessaire afin de concrétiser le projet avec SERGIES.

PLAN DE REMISE EN ETAT RELATIF AU PROJET D'OUVERTURE D'UNE CARRIERE A « LA BARRELIERE »

Le plan de remise en état proposé par la SA CARRIERES IRIBARREN, relatif au projet d'ouverture d'une carrière au lieu-dit « La Barrelière » reçoit un avis favorable du Conseil Municipal, le but de ce plan étant de valoriser la ZNIEFF voisine en profitant de l'exploitation pour créer une vaste zone naturelle avec un plan d'eau d'environ 9 hectares.

CHANGEMENT DES 2 PORTES EXTERIEURES AU LOGEMENT DE LA POSTE

Les travaux sont confiés à la SARL MOINEAUD Père et fils

TRAVAUX A LA CANTINE SCOLAIRE

Le Conseil Municipal étudie les divers points mentionnés dans le rapport de la Direction des Services Vétérinaires pour régler ceux relatifs au matériel et au bâtiment (rénovation du plafond, placard, lavabo...)

CHEMIN RURAL DE CHABANNE

Les acquéreurs de la propriété de Monsieur DUBOURG souhaitent que leur soit indiqué l'emplacement du chemin et que soit régularisé le rétrécissement. Le Conseil Municipal décide de piqueter grossièrement l'emplacement du chemin et est favorable à la régularisation du rétrécissement de ce chemin.

VERSEMENT D'UNE SUBVENTION AU CCAS DE LA COMMUNE DE BOUSSIERES SUR SAMBRE

Une subvention de 500€ est accordée au CCAS de BOUSSIERES SUR SAMBRE suite à la tornade qui a tou-

ché cette commune le 3 août 2008.

TOUR DE TABLE

M. GUINAULT : panneaux pour signalisation de l'école. Réponse : le Conseil rejette l'idée de poser ces panneaux. Achat de chaussures de sécurité pour les employés au prix de 19.95€ la paire. Le Conseil propose d'acheter une paire pour essai.

M. BONNIN : le crochet du portail du cimetière côté église est à changer

Mme MARCHAND : demande où en est le projet d'achat d'un défibrillateur. Réponse : des devis ont été demandés, mais il serait souhaitable d'attendre le nouveau programme d'action départemental pour bénéficier d'une subvention de 50%.

Des peaux de lapins ont encore été trouvées au Breuil.

M. AUDOUX : remercie les employés communaux et tous les bénévoles pour l'organisation de la foire de la St Maurice.

M. HUVELIN : nids de poules sur les routes de l'Epine et de la Chapelle Baton. Réponse de M. DEVERGE des travaux de PATA sont prévus pour un montant de 8000€.

A quel endroit de la place sera posé l'abri bus. Réponse : le Conseil Général sera contacté.

Mme RIBARDIERE : lampe d'éclairage de tableau à poser dans une classe. Réponse : la lampe est livrée et sera posée dès que possible.

Revoir les stores des portes des classes.

REUNION DU 13 NOVEMBRE 2008

ACHAT D'UN TRACTEUR

Suite à l'avis de la commission « matériel », est envisagé l'achat d'un tracteur d'occasion, 4 roues motrices et d'une puissance d'environ 100CV. Une subvention du Département de 6000€ est sollicitée.

LES REUNIONS DE CONSEIL MUNICIPAL

RESTITUTION DU DEPOT DE GARANTIE A Mme BADIE

Le logement de la poste ayant été restitué en bon état, le dépôt de garantie de 1000€ sera restitué à Mme BADIE

CHEMIN RURAL DE CHABANNE

Le chemin traversant la propriété des Consorts DUBOURG a été retracé. Ce chemin ayant été réduit, une partie pourra être vendue après enquête publique et passage du géomètre. Les frais seront à la charge des acquéreurs.

CHEMIN PRIVE DE L'EPINE

M. et Mme INGRAND propose de donner à la commune l'assiette du chemin privé donnant accès à la maison de M. et Mme HUVELIN et de prendre en charge les frais. Le Conseil est favorable.

TERRES COMMUNALES

M. Daniel DUVERGER cesse d'exploiter les terres de la commune au 29 septembre 2009 pour cause de retraite.

CHARGES LOCATIVES AU POINT

SANTE

Les charges (entretien des locaux, électricité, eau) seront facturées en décembre pour l'année 2008. Pour 2009, les charges seront facturées mensuellement pour le cabinet de kinésithérapie et le cabinet infirmier et trimestriellement pour le cabinet médical.

PROJET DE BATIMENT POUR STOCKAGE DES PLAQUETTES DE BOIS

Un projet est à l'étude et des panneaux photovoltaïques pourraient être installés sur ce bâtiment

TOUR DE TABLE

Mme MARCHAND : où en est le projet d'achat d'une voiture. Réponse : à voir au prochain budget. L'entreprise IRIBARREN stocke des matériaux, ce qui dégrade un peu plus la place. Voir pour une remise en état partielle.

Mme RIBARDIERE : comment sont nommés les membres de la commission des impôts. Réponse : 12 titulaires et 12 suppléants devant comprendre des personnes hors commune et des propriétaires de bois sont proposés. C'est ensuite l'administration des impôts qui choisit 6 titulaires et 6 suppléants dans la liste

proposée.

Demande si une petite réception est prévue pour le départ de l'instituteur remplaçant.

Mme LEOBET : le repas offert par le CCAS à nos anciens aura lieu le 28 novembre. La terre retirée pour la pose des bordures route de Gençay peut elle servir pour des plantations. Réponse : cette terre est stockée.

M. GUINAULT : demande de se renseigner sur la possibilité de vendre des cartes téléphoniques à l'agence postale.

Mme MONFRONT : demande de rappeler aux parents que le service de garde des enfants en cas de grève des instituteurs est un service minimum destiné aux parents ayant des difficultés de garde. Un panneau d'affichage est-il prévu ? Réponse : un panneau est prévu sur le futur abribus.

M. BACHELIER : un des chauffe-eau du stade semble hors d'usage

M. HUVELIN : demande à combien va s'élever le surplus sur le marché de voirie passé avec EUROVIA. Réponse : M. PINIER de la DDE négocie avec l'Entreprise.

LE C.C.A.S RECOIT...

Le 28 novembre à midi, à la salle des fêtes, le CCAS a reçu nos aînés, âgés de 75 ans et plus.

49 personnes ont répondu à notre invitation et sont venues partager un repas « maison » préparé entièrement par nos soins.

M. Le Maire, présent à notre déjeuner a apprécié de s'associer à ce moment convivial avec nos aînés.

Nous regrettons que tous ne puissent pas être présents, mais hélas, les soucis de la vie sont là !

Cependant nous n'oublions personne et nous remettrons en fin d'année, aux absents, un petit présent pour leur témoigner notre amitié.

Bonne année à tous, bonne santé pour vous et votre famille et à bientôt.

Les membres du CCAS

LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS GENCEEEN

LE GARAGE INTERCOMMUNAL

Les travaux sont terminés depuis fin juin, et l'ensemble du matériel de la Communauté de Communes est stocké depuis la mi-juillet.

Il s'agit d'un bâtiment THQE (Très Haute Qualité Environnementale) :

- Ossature et bardage bois,
- Toiture photovoltaïque (puissance 7.34 kWc), de type membrane souple

EVALON SOLAR, production environ 11 000 kWatt/an revendus à SOREGIES pour une recette annuelle d'environ 6 000 €,

- Eau chaude sanitaire produite par panneaux solaires,
- Poêle à granulés de bois,
- Citerne de 50 000 litres pour la récupération des eaux de toiture destinées

au lavage des camions.

Coût de l'opération : 487 000 € HT (travaux, honoraires et divers)

Subventions : 199 700 € (Europe, Etat, Région, ADEME)



MISE EN PLACE DE LA FILIERE BOIS-ENERGIE

Dans le cadre du Pôle d'Excellence Rural du Syndicat Mixte du Pays Civraisien « Valorisation des ressources naturelles », la Communauté de Communes du Pays Gencéen met actuellement en place une filière bois énergie complète.

Les objectifs sont :

- 1 - Valoriser les bois reçus en déchetterie qui sont actuellement enfouis au CET de Sommières du Clain (coût environ 75 € HT/tonne),
- 2 - Utiliser une énergie locale respectueuse de l'environnement,
- 3 - Réaliser des économies d'énergie et de transports.

LA MISE EN PLACE DE LA FILIERE BOIS-ENERGIE

1 - La ressource :

- ▶ Les bois reçus en déchetterie actuellement enfouis au centre technique de Sommières,
- ▶ Les bois récupérés le long des voies communales.



2 - Le tri des bois :

Une plate forme de pré-tri a été réalisée à la déchetterie de Gençay pour séparer :

- ▶ Les bois et gros branchages,
- ▶ Les branchages,
- ▶ Les bois traités



3 - Le broyage :

En collaboration avec la Communauté de Communes de la Région de Couhé, la Communauté de Communes a acheté un broyeur à déchets verts et bois et un chargeur manuscopique.

- ▶ Les bois et gros branchages seront transformés en plaquettes pour chaufferie,
- ▶ Les branchages broyés seront utilisés comme paillage horticole,
- ▶ Les bois traités seront (comme aujourd'hui) enfouis.



4 - Le séchage et l'utilisation :

Les plaquettes seront ensuite séchées dans des hangars de séchage puis utilisées dans les chaufferies.

- ▶ Château-Garnier (*bâtiments et logements communaux et maison de retraite - en service depuis 2004*)
- ▶ St-Secondin (*maison de retraite et écoles - travaux prévus pour fin 2008*)
- ▶ St-Maurice (*bâtiments publics - dossier à l'étude*).



LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS GENCEEEN

DECHETTERIE ET ORDURES MENAGERES

La déchetterie simplifiée de Château-Garnier est en service depuis le début de l'année. Dans l'ensemble les consignes de tri sont bien respectées mais certaines personnes vident dans les cases sans trier les déchets ce qui complique le travail des agents.

RAPPEL DE QUELQUES CONSIGNES DE TRI**Les bouteilles et flaconnages en verre**

De nombreuses bouteilles ou flaconnages verres sont jetés dans les poubelles d'ordures ménagères. Outre le fait que ces emballages ne sont donc pas recyclés, ils peuvent être dangereux pour nos rippers qui les manipulent.

Par conséquent les sacs d'ordures ménagères contenant des verres ne seront plus collectés

Les papiers-journaux-magazines

De plus en plus de papiers, journaux magazines se retrouvent dans les sacs jaunes alors qu'ils devraient être déposés dans les bornes destinées à cet effet. Le tri de ces déchets de plus en plus nombreux, au centre de Val Vert du Clain, risque à moyen terme d'augmenter les dépenses de fonctionnement.

► **La pelouse et autres déchets verts ne sont pas des ordures ménagères. Par conséquent, les sacs remplis de ces déchets ne seront plus collectés.**

Vous pouvez déposer ces déchets à la déchetterie du Poirier Vert ou sur les déchetteries annexes.

► **Les cartons déposés à côté des sacs d'ordures ménagères ne seront plus collectés.**

Vous pouvez les mettre avec les sacs jaunes et pour les plus gros à la déchetterie. Pour les professionnels, une collecte spécifique a été mise en place.



► **Les Déchets d'Activité de Soins à Risque Piquants Coupants Tranchants ne doivent pas être déposés dans les ordures ménagères, ils peuvent représenter un risque grave pour les agents qui manipulent les sacs.**

La Communauté de Communes réfléchit actuellement à la mise en place d'une filière de collecte de ce type de déchet.;

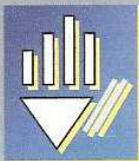
L'OFFICE DU TOURISME

OFFICE de TOURISME de Gençay et son canton : une association au service des autres

Bien situé en centre ville, l'Office de Tourisme de Gençay a accueilli au cours de l'été bon nombre de visiteurs (pour certains Anglais, Allemands ou Espagnols) présents dans notre région pour quelques heures sur la route des vacances, pour un week-end, une semaine ou plus, séjournant pour beaucoup dans la famille. L'OT renseigne sur l'hébergement, la restauration, les loisirs, les circuits, les lieux de visite, les fêtes, les animations....tient une billetterie, pour les sites touristiques majeurs du canton et du département. C'est également un lieu d'échanges où il arrive que certains reviennent discuter d'une activité, d'un site, et parfois donner une bonne adresse. Un permanent et des bénévoles ont le souci de satisfaire toutes les demandes à l'aide des documents à la disposition du public. Le téléphone n'est pas en reste pour apporter l'information, donner tous les détails utiles à une bonne découverte du canton

et du Pays car, aux côtés des communes, des prestataires, des associations, l'OT propose d'aller à la rencontre des gens, du Patrimoine, de la vie culturelle du canton et du Pays dont il fait la promotion. C'est aussi un lieu vivant et bien connu des habitants toute l'année, car la vie et l'animation locales continuent et sont l'objet d'un vif intérêt tout au long de l'année. En effet, la saison touristique estivale terminée, les missions de l'Office de Tourisme ne s'arrêtent pas là : la saison creuse est le temps des réunions et des bilans avec l'Union Départementale des Offices de Tourisme et Syndicats d'Initiative, la Fédération Régionale des Offices de Tourisme et Syndicats d'Initiative et le Réseau des quatre OT du canton, de la préparation, des salons touristiques (à Angoulême et Poitiers en 2009), du calendrier des animations et manifestations, de la prochaine saison touristique, des assembléesPrésent le 28 septembre à Château-Garnier l'OT a distribué au public de la foire de la Saint-Maurice bon nombre d'affichettes et de dépliants. Il

aura également un stand au Merveilleux Noël de Champagné Saint - Hilaire le 7 décembre. En partenariat avec l'U.C.I.A.L de Gençay, il contribuera, comme les années précédentes, au succès du Marché d'Avant- Noël du 21 décembre à Gençay Sur les ondes de France BLEU Poitiers le jeudi 30 octobre 2008, il a participé en direct au Jeu du « Grand Poitou Secret » en donnant des indices pour découvrir un lieu secret, en l'occurrence les halles de Gençay . Et, dans ses locaux, l'OT accueille des artistes qui exposent leurs oeuvres (peinture, céramique, art floral, costumes.....).les dernières oeuvres exposées étant des portraits et surtout animaliers . Tous les artistes amateurs ou confirmés, locaux ou extérieurs au canton, sont les bienvenus. il ne faut pas hésiter à contacter l'Office de Tourisme aux **heures d'ouverture : de 10 H à 12 H et de 14 H à 16 H 45 du mardi au vendredi inclus et de 9 H à 12 H 30 le samedi matin**. Toutes ces activités soulignent le rôle important de l'OT et de ses partenaires dans le canton de Gençay.



PLURISERVICES

Association intermédiaire - 17, Place Maréchal Leclerc - 86400 Civray

☎ 05.49.87.41.45 - ☎ 05.49.87.63.56 - ✉ pluriservices@wanadoo.fr

Agrément n° 86004 - SIRET n°34299024900035 - Code APE 7830 Z

Pluriservices, association intermédiaire, votre structure de proximité depuis 20 ans, intervient pour le prêt de main-d'œuvre auprès des :

PARTICULIERS

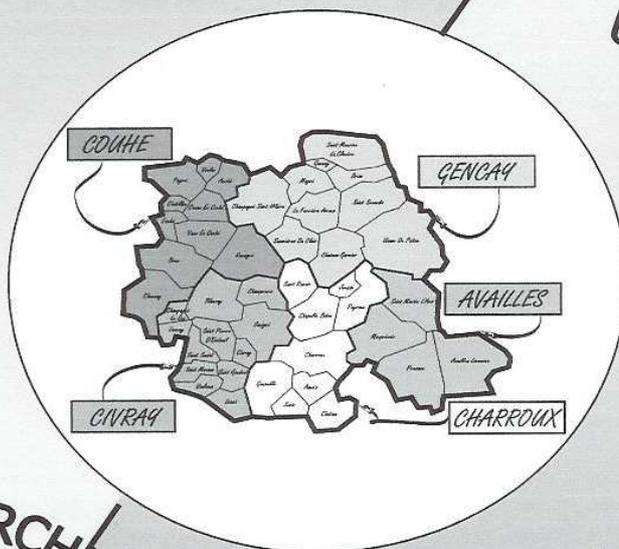
ASSOCIATIONS

COLLECTIVITES LOCALES

Aide dans différents domaines :

- Ménage, repassage, couture, cuisine, aide aux courses
- Garde d'enfants, soutien scolaire
- Jardinage et entretien d'espaces verts
- Travaux de bricolage (maçonnerie, peinture, placo, etc...)

Agréé « services aux personnes », les emplois familiaux font bénéficier d'une réduction d'impôt de 50 %
 Accepte les règlements CESU délivrés par les entreprises.
 Proposition de services en groupes 3 et 4 pour l'APA.



VOUS RECHERCHEZ
 VENEZ VOUS INSCRIRE !

UN EMPLOI ?

Pluriservices Interim

- Est l'employeur
- recrute la personne compétente
- effectue toutes les démarches administratives (déclarations, factures, cotisations...)

VOUS RECHERCHEZ
 CONTACTEZ-NOUS !
 DU PERSONNEL ?

Toute entreprise peut faire appel à Pluriservices Inté pour un besoin ponctuel de main d'œuvre : SURCROÛT D'ACTIVITE, REMPLACEMENT POUR CONGES OU MALADIE...

ENTREPRISES

ARTISANS

EXPLOITATIONS AGRICOLES



PLURISERVICES INTERIM

17, Place Maréchal Leclerc 86400 Civray - ☎ 05 49 87 67 67

☎ 05 49 87 00 05 - ✉ pluriservices-interim@wanadoo.fr

Convention n°T0860021999-SIRET n°42425888700027 - Code APE 7820 Z

LE COMITE DE JUMELAGE

Le week-end du 29 février au 1er mars 2008, nous avons reçu une délégation de nos amis Allemands. C'était la venue, pour la 1ère fois depuis son élection en 2006, de Monsieur Michael Richter-Plettenberg, Maire d'Amöneburg. A cette occasion, accompagné de 7 personnes d'Erfurtshausen, il a découvert et apprécié notre commune avec visite de la chaufferie, des écoles, de l'Eglise et des bâtiments communaux ainsi que les alentours : Plan d'eau, Château de Monchandy... Au cours d'une réunion avec les membres du groupe folklorique, ont pu être abordées nos différences comme par exemple la taille de nos communes : Amöneburg compte 6000 habitants avec toutes les communes qui y sont rattachées. Les discussions ont également porté sur l'avenir du jume-

lage avec plus d'échanges, si possible par Internet, notamment au niveau de notre école.

Les 20, 21 et 22 juin 2008, 14 personnes de Château-Garnier sont parties en minibus ou voiture particulière pour l'invitation du 25ème anniversaire de Roßdorf avec Tuoro Sul Trasimeno. 80 Italiens environ et une trentaine d'Autrichiens étaient également présents à la demande de nos amis Allemands qui souhaitent réunir nos communes jumelées et plus particulièrement nos jeunes pour un séjour plus long. Pour Château-Garnier il n'a pas été possible d'organiser un départ avec nos jeunes du fait des dates (période d'exams) et aussi parce que nos adolescents ne sont pas assez nombreux. Par contre Tuoro Sul Trasimeno avec un

bus d'une cinquantaine d'adolescents et accompagnateurs ont pu passer une petite semaine et profiter des nombreuses activités proposées. Une organisation parfaite de nos amis Allemands nous a permis de visiter les villages de cette région, de déguster dans les rues de Mardof un plat typique : sorte de pâte à pain avec des pommes de terre, lardons, crème, le tout cuit dans un four à pain, de voir un spectacle de haute qualité le samedi soir à Roßdorf, avec défilé dans les rues de toutes les délégations accompagnées par de nombreuses fanfares.

A tous, ils vous transmettent un grand bonjour et espèrent vous voir très nombreux lors de la prochaine rencontre qui aura lieu à Château Garnier les 17, 18 et 19 juillet 2009.



La Mairie



La délégation française



Le défilé



LE PETIT THEATRE

Une nouvelle fois – et pour la 13^{ème} année - vous êtes venus nombreux aux représentations 2008 du Petit Théâtre, et nous vous en remercions.

Votre fidélité, vos applaudissements et vos encouragements sont pour nous une source de motivation et c'est pour cela que nous nous sommes remis au travail dès le mois d'octobre 2008.

Avant cela, le début de saison a commencé par une sortie le samedi 4 octobre : les membres de

l'association se sont retrouvés à Nantes : belle journée d'automne – un peu fraîche – ponctuée par 2 heures d'humour et de plaisir avec la pièce « des soucis et des potes ! ».

Pour 2009, nous accueillons de nouveaux acteurs : Tanguy, Guillaume, Quentin, Paula, Noémie, Quentin (et oui, un 2^{ème}), Noreen et France-Hélène.

Le site Internet du Petit Théâtre a bien grandi depuis l'année dernière : vous y retrouverez les actualités de l'association, des pho-

tos du voyage, et une rubrique consacrée aux années précédentes.

Voici l'adresse pour accéder au site : <http://petittheatre.86cg.site.voila.fr>

Pour finir nous vous donnons rendez-vous en mars pour notre nouveau spectacle, mais avant cela toute la troupe vous souhaite de passer de bonnes fêtes de fin d'année, et vous présente ses meilleurs vœux pour 2009.

La troupe du Petit Théâtre



L'ACCA

Le 11 octobre 2008 à 9h nos passionnés de battues partent à la chasse au cerf. C'est une première au sein de notre ACCA, nous débutâmes par une traque dans les bois, sans succès. La deuxième traque dans un maïs fut plus bénéfique mais la bête nous échappe, peut-être blessée ? Après l'acharnement de trois de nos camarades, notre doute fut confirmé par la présence de sang sur le sol. Nous contactons le détenteur du droit de chasse des lieux qui nous autorise à poursuivre l'animal. Aussitôt la meute sur les traces de sang, les aboiements se font entendre. Le cerf passe en revue toute une ligne de tir pour enfin repartir dans les maïs rejoindre les biches que nous avions laissées. Trois coups de feu se font entendre puis quel-

ques secondes après les trompes de chasse sonnent la mort de la bête, il est 14h30. Que d'émotions depuis que nous avons quitté le bungalow du plan d'eau ce matin !! En tant que Président, je remercie tous les intervenants qui ont joué un rôle pour que cette matinée se passe dans un esprit convivial. Ce fut vraiment une réussite dans la joie et la bonne humeur pour tous. Revenons sur terre car tout ne se passe pas bien dans notre ACCA. Cette année encore, des Castelnarriens se sont plaints d'un petit groupe de chasseurs sur un même secteur. Messieurs, montrez, une fois pour toute, que vous êtes des gens responsables et non des délinquants qui

polluent l'image du monde de la chasse. Les personnes qui désirent, au printemps prochain, mettre des jachères fleuries, exploitants agricoles ou non, sont priées de se faire connaître auprès de Mrs VETAULT Eric 09 71 58 82 39 ou LELONG Pierre-Jean 05 49 87 87 95 avant fin décembre.

Le bureau de l'ACCA vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année.



LE COMITE DES FETES

En 2008, l'activité du COMITE DES FETES a été très soutenue puisqu'il a participé aux manifestations suivantes, en plus de celles organisées par ses soins :

- Course cycliste CIVRAY–SAINT-ROMAIN avec prime de 40 € manifestation cyclo-sportive « LA BERNARD BOURREAU » et « LA P'TIT FRERE, manifestation cyclo-sportive « LA MICHEL GRAIN », randonnées Gencéennes, 12ème Castelgarniéroise et rallye pédestre de l'Association de Gestion du Plan d'Eau avec trophées.

- Organisation du Loto commun « COMITE DES FETES/ LE BEAU GARDON » le dimanche 20 avril 2008 au lieu du 2 mars comme initialement prévu. Ce changement de date a été bénéfici-

que puisque la fréquentation a été bien supérieure à celle des années précédentes en laissant un excédent de 236€ par association.

Ce qui nous amène à penser qu'il serait sûrement intéressant de conserver cette nouvelle date, car fin avril nous nous trouvons quasiment sans concurrence.

Dans le courant de l'année nous avons également été présents aux côtés de diverses Associations à travers la sonorisation de certaines de leurs activités telles que loto, concours de belote etc....

Nous avons aussi assisté la Municipalité pour les mêmes raisons, lors des vœux du samedi 5 janvier et des commémorations des 8 Mai et 11 Novembre.

Enfin, le COMITE DES FETES a eu à organiser deux manifestations importantes durant cette année 2008 : la soirée célébrant le 10ème anniversaire de l'Election de MISS COMMERCE DU PAYS GENCEEEN, avec Défilé de Mode, le 12 avril 2008 et la 13ème Edition de la FOIRE DE LA ST MAURICE le dimanche 28 septembre 2008.

Vous voudrez bien trouver au fil des pages de cette gazette les comptes-rendus et commentaires s'y rapportant.

Je ne voudrais pas terminer ce bref tout d'horizon sans renouveler mes remerciements chaleureux à l'ensemble des bénévoles qui ont œuvrés durement pour que les actions du COMITE DES FETES soient couronnées de succès.

L'ECOLE

Cette année scolaire, l'école de Château-Garnier accueille 51 élèves, répartis dans les trois classes. L'équipe reste inchangée et le contrat d'aide à la direction de Martine Belhadi a été renouvelé. Stéphanie Muracciole, remplacée en début d'année par Didier Vinatier, assure la direction de l'école et l'enseignement du cycle 3, Karine Chauvineau est la maîtresse des CP/CE1 et Julien Delaballe

s'occupe des maternelles avec l'aide de Sandrine Sauzé.

Avec l'application des nouveaux programmes de l'enseignement primaire, certaines modifications ont été apportées à l'organisation de l'école. Depuis le 22 septembre, certains élèves bénéficient d'une aide personnalisée le matin de 8h35 à 9h05, avant de commencer la journée de

classe.

Pour l'ensemble de l'année, différents projets sont mis en place ; des projets musicaux et autour du cinéma, des activités sportives grâce à l'emprunt de matériel de badminton et le cirque (en mai et juin) et un projet scientifique pour les plus grands.



L'équipe enseignante

LE CLUB DE L'AMITIE

Les aînés ruraux changent de nom, c'est désormais le « Club de l'Amitié ». Le club ouvre ses portes et invite toutes les personnes qui sont à la retraite à venir les retrouver.

Deux fois par mois le mercredi après midi de 14h à 17h, plusieurs activités sont pratiquées. Les retrouvailles se font à la Salle Semailles au Vent pour jouer à la belote, au tarot, aux jeux de loto, oie, dames, etc..

Une fois par mois également en fonction de l'intervenant, de 14h à 16h30 peintures sur tissus, confection colliers, bagues et divers travaux manuels, à la portée de toutes

et tous.

Une personne compétente dans ces activités sera là pour nous guider.



La salle Semailles au Vent est mise à la disposition du club de l'amitié gratuitement en contrepartie de

notre participation à la vie de la commune. Aussi cette année nous contribuons aux décorations des rues pour les fêtes de fin d'année.

Les décors ont été entièrement confectionnés par nos soins et les frais de cette réalisation sont prises en charge par le club de l'amitié.

L'assemblée générale aura lieu le mercredi 14 janvier 2009 à 14h à la salle Semailles au Vent. Cette réunion sera suivie d'un goûter.

Nous demandons aux adhérents du club de l'amitié de bien vouloir apporter leur carte d'adhérent pour la vente des timbres 2009, nous comptons sur votre présence.

LE TENNIS-CLUB



LA COMMUNAUTE LOCALE

Le 30 octobre 2005, il y a maintenant 3 ans l'équipe de base de la communauté locale de Château Garnier ainsi que toutes celles du secteur Clouère et Clain ont connu leur renouvellement.

Vous allez nous dire :

Mais qu'est ce qu'une équipe de base d'une Communauté Locale ?

Une équipe de base d'une communauté locale est formée de 5 personnes (un délégué pastoral, à la vie matérielle, à la prière, à la charité et à la foi) qui chacune ont une tâche bien définie au niveau du diocèse. Bien entendu ces personnes sont entourées d'une part du prêtre et d'autre part de la communauté locale c'est-à-dire de la communauté chrétienne.

Leur premier devoir est de faire vivre l'Eglise même

lorsque le prêtre n'est pas là d'où la mise en place le dimanche d'assemblée dominicale.

Par ailleurs cette équipe est le lien entre le prêtre et les différents paroissiens de la commune lorsque ces derniers sont dans la peine lors d'un deuil ou bien pour différentes joies comme le baptême ou le mariage ou alors la demande d'intentions particulières propre à chacun. Elles accompagnent également les jeunes qui sont au catéchisme...

En résumé, cette équipe reste à l'écoute de chacun.

Le 22 mars 2009 une messe aura lieu à Château Garnier à 11h00, pour le renouvellement des équipes de base des communautés locales du secteur Clain « Basse Marche ».

C'est pourquoi, si vous souhaitez intégrer l'équipe

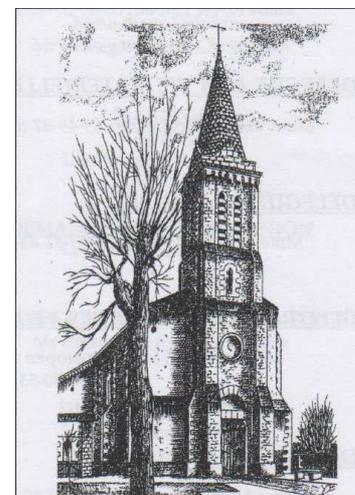
de base de Château-Garnier vous serez les bienvenus et nous vous accueilleront avec joie car cette équipe à besoin de vous. Alors n'hésitez pas à en parler à l'équipe actuelle ou bien, à contacter les deux délégués pastoraux de Château-Garnier aux numéros suivants.

Mme BLANC Delphine :
05-49-87-53-09

Mme LUCQUIAUD Estelle :
05-49-87-47-12

Dans l'attente de vos appels et de vos demandes, nous vous souhaitons à tous un joyeux Noël et une bonne année 2009. Nous espérons de tout cœur que ces fêtes se passeront dans la joie, la paix et l'amour. Une pensée également à tous ceux qui ces jours là seront seuls ou dans la peine.

Bonne fête à vous tous...



LE PLAN D'EAU

Cette année encore, près de 1000 cartes de pêche ont été vendues, et cette activité représente la principale ressource de l'association. Côté manifestations, si le concours de belote réunit de plus en plus de joueurs, le rallye pédestre du 14 juillet a été décevant avec seulement une dizaine de participants

et trop peu de personnes au repas. Nous vous donnons maintenant rendez-vous pour le concours de belote qui aura lieu le 16 janvier, et sera suivi du traditionnel réveillon. L'assemblée générale et le banquet auront lieu fin février. L'ouverture s'effectuera en principe le 29 mars. Enfin, le rallye pé-

destre devrait être reconduit pour le 14 juillet. Nous vous souhaitons à tous de bonnes fêtes et espérons que certains d'entre vous seront candidats pour faire partie de notre association qui a besoin de bénévoles pour l'entretien des équipements et assurer les tours de garde.



LA CHORALE

La chorale continue.

Certes un vent de panique a circulé au sein de la chorale le jour où Agnès nous a annoncé que la famille Cognée partait pour Grenoble au mois d'août, c'est-à-dire pour la rentrée scolaire 2008. Plus d'Agnès égale plus de chef de chorale. Que fait-on ? A la répétition suivante le problème est résolu, un parmi nous se porte volontaire pour donner la note et battre la mesure, en un mot devenir le chef de chorale : à l'unanimité René Vignaud a été élu. Et bien il faut reconnaître que cela marche bien. D'autant plus que notre nombre a augmenté, gens de la commune et des communes voisines, ainsi qu'un accordéoniste, au complet nous sommes 28.

Notre année 2007-2008 a été bien remplie : concert le 17 janvier à la maison de retraite « La Rêverie » pour les vœux du Maire. Un mois plus tard à la maison de retraite des 3 Cités à Poitiers de 15 h à 17 h devant un public très attentif et qui chantait avec nous. Le 1^{er} mars en soirée, en présence d'une délégation Allemande

avec leur Maire Michael Richter-Plettenberg, nous donnons notre programme, ainsi que la Margotière de Saint Maurice la Clouère et le groupe folklorique « L'Eteurbeuil de Château-Garnier » au profit de « La lutte contre le cancer ». La salle des fêtes de Château-Garnier était pleine et les organisateurs très satisfaits des prestations ainsi que de la recette obtenue.

L'apogée de l'année 2008 a été notre rencontre à Maissé dans le 91. L'an dernier à la même époque ils sont venus chez nous et nous avons passé deux jours très agréables ensemble. Cette année, c'était à notre tour d'y aller. Le samedi 26 avril, départ de la place de Château-Garnier en car. Nous sommes 31, et ça chante à bord du bus. L'ambiance est au beau fixe. Arrêt déjeuner pique-nique sur le bord de l'autoroute. Arrivée à Maissé à 14 h 30, répartition dans les familles d'accueil. Dîner en commun dans la salle des fêtes de Maissé et concert de nos deux groupes dans l'église. La bonne humeur étant de mise, la fête s'est prolongée tard dans la nuit. Le dimanche 27,

visite libre de la région et messe à 11 h. les chorales nous ont enchantés. Déjeuner ensemble et départ en se promettant bien de renouveler d'aus-si agréables moments. Méchoui d'adieu chez Patrice et Agnès le 13 juillet.

Déjà se profilent des sorties pour 2008-2009, en autre une prestation fin mars avec la chorale de Charroux pour « Rétina France ».

Pour ce qui est de nos répétitions, elles ont lieu le vendredi soir de 19 h à 20 h 30 dans la salle « Semailles au vent ».

Bonne lecture et bonne année à tous.

Le Président, Jean Marie.



LE BEAU GARDON

Salle des associations le 3 octobre 2008 à 20h30, les nouveaux statuts de l'AAPPMA ont été votés à l'unanimité par les membres actifs de l'association, conformément à l'arrêté du 27 juin 2008. Cette année, nous avons constaté une baisse sensible des ventes de carte, surtout aux jeunes pêcheurs, cela est bien dommage.

Nous remercions les propriétaires riverains du droit de pas-

sage accordé aux pêcheurs. Cette saison nous avons effectué deux lâchers de truites, un financé par le Conseil Général, l'autre par nos propres deniers. Un alevinage de perches, tanches et gardons aura lieu en deuxième quinzaine de novembre, aussi je demande à nos amis pêcheurs de remettre à l'eau les prises de gardons reproducteurs. Pour la saison 2009 un lâcher de truites « Arc

en ciel » est prévu pour l'ouverture du 7 mars et un alevinage est au programme pour novembre. Les cartes sont disponibles au Bar Hôtel Restaurant « La Papi'l'Hote » et le Garage Lucquiaud Régis bas bourg.

Bonnes fêtes de fin d'année à tous.

C. BONNIN



LA PAGE CULINAIRE

Le saumon à l'oseille (8 personnes)



Ingrédients

- 1 Saumon de 1.80 à 2 kg
- 2 Sachets de court bouillon
- 1/2 l Vin blanc
- 1 Oignon piqué de clou de girofle
- 3-4 Échalotes
- 1 Bouquet garni (laurier-thym-persil)
- 1 Carotte coupée en rondelles
- 20 cl Crème fraîche
- 100 g Farine
- 100 g Beurre
- 3 ou 4 Poignées d'oseilles

Préparation

Vider le saumon, lui couper les nageoires à l'aide d'une paire de ciseaux, le laver, l'essuyer avec du papier absorbant et posez-le sur une feuille de papier aluminium, puis le recouvrir d'une autre afin de maintenir les chairs pendant la cuisson.

Mettre le poisson dans une poissonnière ou tout autre récipient pouvant le contenir.

Ajouter le sachet de court bouillon, le vin blanc, les oignons, les échalotes, le bouquet garni et la carotte. Saler légèrement et poivrer, ajouter de l'eau pour recouvrir le saumon. Porter à ébullition et laisser cuire doucement durant trente à quarante minutes.

Pendant ce temps, faire fondre le beurre dans une grande casserole. Quand il est mousseux ajouter la farine et bien remuer avec un fouet (pour réaliser un roux), faire cuire quelques minutes puis laisser refroidir.

Retirer les tiges des feuilles d'oseille, laver et essorer ces dernières puis les couper en fines lanières et les faire revenir dans une poêle avec un peu de beurre.

Quand le poisson est cuit, prélever environ 1.5 l de jus de cuisson que vous ajoutez dans la casserole sur le roux, mettre sur le feu et laisser épaissir la sauce tout en fouettant énergiquement.

Laisser réduire la sauce, en remuant de temps en temps environ 20 minutes. Rectifier l'assaisonnement à votre convenance. Ajouter l'oseille et maintenir au chaud.

Égoutter le saumon puis retirer le papier d'aluminium. Enlever la peau de chaque côté du poisson, le déposer sur le plat de service et le napper de sauce.

Pastilles au miel



Ingrédients

- 1 Cuillère à soupe de miel
- 2 cuillères à soupe de sucre en poudre ou cristallisé

Préparation

Dans une petite casserole cuire le miel et le sucre pour réaliser un caramel.

Pendant la cuisson, huiler une assiette creuse supportant la chaleur ainsi qu'une paire de ciseaux.

Quand le caramel a atteint une jolie couleur dorée, le verser dans l'assiette et le laisser tiédir jusqu'à une température supportable au toucher.

S'enduire légèrement les doigts d'huile, rassembler le caramel pour former un cylindre puis le trancher à l'aide des ciseaux en donnant aux bonbons une forme de berlingot. Les déposer sur une feuille de papier de cuisson puis saupoudrer légèrement ces bonbons de sucre en poudre : ils peuvent se garder plusieurs jours dans une boîte hermétique.

LA PAGE ANGLAISE

Gâteau de Noël

Ingrédients

50 g Raisins de Corinthe
 75 g Raisins de Smyrne
 75 g Raisins sec
 5 Cuillères à soupe de cognac
 225 g Farine
 1/2 Cuillère à café de sel
 1/4 Cuillère à café de noix de Muscade
 1/2 Cuillère à café d'épices mélangées
 250 g Sucre blond de canne
 225 g Beurre
 4 œufs
 50 g Amandes hâchées
 1 Zeste de Citron
 1 Zeste d'orange



Préparation

Le 1^{er} jour : Le soir avant de faire le gâteau, mettre les raisins, les fruits confits et le cognac dans un saladier, bien mélanger.

Le 2^{ème} jour : Tapissez le moule à gâteau (20 cm de diamètre- 15 cm de haut) avec du papier sulfurisé.

Préchauffez le four à 140°

Tamisez la farine, le sel, les épices mélangés dans un grand bol.

Dans un autre bol, battez le beurre et le sucre.

Ajoutez les œufs, le tamis de farine-sel et épices et les autres ingrédients (amandes +les zestes)

Mettez le mélange dans le moule.

Enfournez et laissez cuire 4h30 / 5h.

Mettez un papier sulfurisé sur le dessus si le gâteau devient trop marron pendant la cuisson.

Un Noël

Quand j'étais jeune, la période de Noël commençait en octobre, le mois où ma mère faisait le gâteau et le pudding de Noël. Je me souviens de l'odeur du mélange d'épices qui se répandait dans la cuisine.

Le gâteau de Noël est un très grand gâteau qu'on mange avec le thé, et le pudding est un dessert qu'on sert avec la crème glacée où anglaise.

En décembre ma mère écrivait de nombreuses cartes de Noël et nous en recevions aussi beaucoup. En

Angleterre, c'est la tradition d'envoyer les cartes avant Noël. C'était le mois où nous décorions le sapin de Noël avec les différentes décorations, les guirlandes lumineuses etc....

La veille de Noël était un jour où mes parents préparaient les légumes pour le grand déjeuner du jour de Noël, ma mère faisait également des tartelettes aux fruits secs <<mince pies>> et autres douceurs.

Le jour de Noël commençait très tôt pour moi, je me levais à 6 heures pour découvrir mes cadeaux! Ma mère se levait tôt aussi parce qu'elle devait préparer le déjeuner. En Angleterre, c'est la tradition de prendre le repas de Noël entre 13:00 et 14:00 heures parce que la Reine passe à la télévision à 15:00 heures et fait le bilan de l'année écoulée.

<<Discours du Trône>>



Menu et traditions de Noël

La dinde farcie avec des pommes de terre rôties, des choux de Bruxelles, des petits pois, des carottes et des panais. Le tout est servi avec la sauce fait avec le jus du rôti et aussi la gelée de canneberge.

Après Le pudding de Noël avec de la crème glacée ou anglaise.

Le lendemain de Noël est un jour férié en Grande Bretagne. Cette dénomination est issue de la tradition qui consistait à distribuer ce jour-là aux employés de maison leurs étrennes présentées dans une boîte. Ce-jour s'appelle 'Boxing day' <<le jour de la boîte>>

Le nouvel An est plus célèbre en

France et en Écosse qu'en Angleterre. Mais les jeunes font normalement une fête le 31 décembre.

Le 6 janvier est le 12^{ème} jour après Noël et la tradition veut qu'on enlève toutes les décorations de Noël autrement l'année qui suit est une mauvaise année.

LA PAGE SOUVENIR : LES AVENTURES DU PERE AUGUSTIN

Les jaus* aviant tout juste commencé à chanter quant le père Augustin réveillit sa bourgeoise.

- « *Ecoute o mouille, y s'zentend geurnoter dans l'gueurnier, o f'ra point bon à faire grande chouse a neu*. Y va aller chez l'maréchaux* »

- « *Ah ! Ben sur !* » qu'à zi répond, « *tu s'ra encore joli garçon d'ser* »

Mais allez donc accoter un gars qu'a envie d'licher dans thiees aubarges ! La pauvre femme s'morfondit toute la journée. Ces poules étiant pas encore quillées*dans l'jouc qua l'avait déjà coureillée* sa porte et qu'a s'tait tapée au lit. Mais o l'est point aisi d'ormi quant t'on s'enoye ! Thiau vieux soudi qua disait sans cesse. Et qui qu'o peut faire à jour couché !

Su qu'o de mineut* o s'mit à beurdoquer* à la porte.

- « *Quet ça ?* »

- « *O l'est moé* »

- « *A vieil ainsi soit-il ? Est tou d'o zeure pour veni ? Tu devrais ceurver d'honte pour un père de famille. Va-t-en t'coucher su nout balleret** »

Le père Augustin croyait qu'a v'lait rire mais au bout d'un moument, le temps commençait à y'i durer surtout que la dalle y trutait* dans l'gagoué* et qu'eul z'aime point thielle eau (ben sur l'aime mieux l'vin rouge) et lev'la qui s'met à hucher

- « *Et ben si tu veux pas moué, y vas m'péri** »

La mère Augustin n'avait fini de prendre ses chausses qu'elle entendit pouff dans la citerne. Oh faut-ou mon pauvre houme et par sa porte de derrière court dans le village et s'éjarille*

- « *O v'nez donc vite, mon houme qu'est cheu* dans l'eau !* »

Eh ben, creyez qu'o talbatait dans qu'iest gâches d'eau

- « *Courez pas si vite* » que disit le père Gène, « *y'ai pris les boes* de ma m'mam* »

Mais o t'ait pi qu'une éteurbeuil ! Rendu sur piace, o faisait pu nègre que chez l'ouc*. Jusqu'à la mère Janette qui tapait tielle margelle avec sa brochille.

- « *O les gars* » disit Jacques « *O faudrait un penier* »

- « *Et pour qu'ouet faire ?* »

- « *Y le descendrions au bout d'une corde et le prère Augustin montrait d'ans* »

V'la thiau penier pendu par sa chenolle*. Pis le s'mettant à dérouiller*

- « *O père Augustin n'ait pas poûr, ollé pas l'penier qu'ta fait, l'es solide t'iau là* »

O résounait l'a d'ans, mais on entendait point cuire l'père Augustin. Tout d'un coup le s'entillant qu'o crouchetait.

- « *O y'est, oy'est; tiron* »

Mais, crac bardaboum, ren dans t'hiau penier. O fallait peurtant ben rentrer t'huelle pauvre femme. Elle qu'était presque toute calette*

- « *Ah boune gent* » qu'a disait sans cesse e pieurant dans sa d'vantière*.

- « *un si boune houme* » Et s'en allait tout cha p'tit vers son beseil* avec les femmes qui reprenai le refrain. Mais la porte était feurmée.

- « *Ma pauvre mère Augustin ou qu'avez-vous mi la klié ?* »

A l'alla pas eu l'temps d'ouvrir la goule qu'o l'est le père Augustin qua répondu peur la boulite* d'au grenier. Figurez-vous, qu'thiau vieux vicé, o l'était un bouton de charrette qu'l'vait j'té dans la citerne et pendant qu'sa femme était partie, l'avait rentré chez li et barré la porte

- « *A mon boune ami, est tout vrai qu'o l'est toé ? Descends vite qu'it bige* »

Mais il l'entendit point d'tielle oreille

- « *Et d'où qu'tu vins a d'au heures pareilles. Tu devrais creurver d'honte pour une mère de famille. Va-t-en coucher su nout balleret* »

Légende

Jaus : coqs

A neu : aujourd'hui

Quillées : montées

L'jouc : le perchoir

Coureillée : fermée

Mineut : minuit

Beurdoquer : taper

Balleret : fenil

Trutait : couler

L'gagoué : la nuque

Hucher : crier

M'péri : me suicider

S'éjarille : s'écrier

Cheu : tomber

Boes : sabots

L'ouc : le loup

Chenolle : anse

Détrouiller : treuiller

Calette : désabiller

D'vantière : tablier

Baseil : seuil

Bouлите : Petite
Ouverture

POUR NOUS JOINDRE

MAIRIE

☎ : 05.49.87.80.11

✉ : 05.49.87.82.86

mairie.chateaugarnier@wanadoo.fr

La Mairie sera fermée l'après midi du 24 décembre au 02 janvier 2009. Une permanence sera assurée le matin de 10h à 12h

En cas d'urgence prévenir le Maire au 09.77.63.57.43 ou les adjoints Mme Claudine CHEVAIS au 05.49.87.85.60, Mme Huguette LEOBET au 05.49.87.86.25, M. Jacky GUINAULT au 05.49.87.90.93, M. Christian DEVERGE au 05.49.87.88.28.

La mairie est ouverte de 8 h à 12 h et de 14 h à 16h30 – Fermeture le lundi matin et le vendredi après-midi .

AGENCE POSTALE

☎ 09.77.61.35.04

Ouverture : lundi au vendredi 10 h - 12h15, samedi 9h30 - 12 h.

ECOLE PUBLIQUE

☎ : 05.49.87.83.42

GARDERIE PERISCOLAIRE

☎ : 05.49.87.88.43 (Ouverte le lundi, mardi, jeudi, vendredi de 7h45 à 9h00 et de 16h30 à 17h45).

CANTINE SCOLAIRE

☎ : 05.49.87.97.48



Comité de Rédaction

François AUDOUX

Claudine CHEVAIS

Jacky GUINAULT

Huguette LEOBET

Sylvie MIGNON

Edwige MONFRONT

Angela STEPHENS

Publication assistée par ordinateur

Isabelle AUDOUX

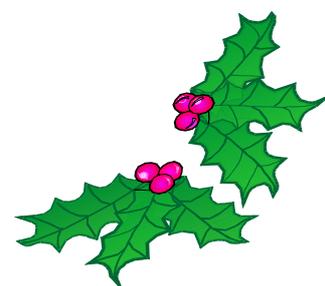
Eliane BARREAU

Audrey LAVAGNE

Michel ROUET

Martine ROUCHER

Françoise VETAULT



CALENDRIER DES FETES 2009

Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin
<p>Dimanche 11 Vœux municipalité à 10h</p> <p>Mercredi 14 AGO Club de L' Amitié à 14h</p> <p>Samedi 17 AGO Cyclos 17h</p> <p>Belote Plan d'eau à 20h</p> <p>Dimanche 25 AGO Eieurbueil 10h</p> <p>Loto Eieurbueil 14h30</p>	<p>Dimanche 8 AGO Jumelage à 10h</p> <p>Loto à 14h30</p> <p>Dimanche 15 AGO Plan d'eau à 10h</p> <p>+ banquet</p> <p>Vendredi 20 à 14h Belote Club de l' Amitié</p> <p>Dimanche 22 Loto ACCA 14h30</p>	<p>Dimanche 1er Comptage Chevreuils</p> <p>ACCA+Pot au feu</p> <p>Samedi 7 ? Carnaval Ecole + concert</p> <p>Dimanche 8 13ème Castelnarriéroise VTT et marche</p> <p>Samedi 21/Dimanche 22 Théâtre</p> <p>Samedi 28 Ouverture de la pêche Plan d'eau</p>	<p>Dimanche 5 Banquet ACCA</p> <p>Samedi 18 Repas Club de l' Amitié</p> <p>Dimanche 19 Loto La Pêche/Comité des Fêtes</p> <p>Dimanche 26 Randonnées Gencéennes 9h00—12h00</p>	<p>Dimanche 8 Loto Club de L' amitié</p> <p>Mercredi 11 Banquet</p> <p>Vendredi 20 Concours Tarot</p> <p>Samedi 21 AGO Comité des Fêtes</p> <p>Dimanche 22 Concours Belote Cantine</p>	<p>Samedi 6 Tournoi sixte nocturne</p>
juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
<p>Dimanche 5 Méchnoui Foot</p> <p>Mardi 14 Marche d' orientation Plan d'eau</p> <p>+ déjeuner</p> <p>17,18 & 19 50 ans Eieurbueil</p> <p>30 ans Jumelage</p> <p>Rencontre Jumelage</p> <p>+ Feu D' artifice</p>	<p>Samedi 15 à 14h Foot tournoi à 11</p> <p>+ choucroute au stade</p>	<p>Vendredi 11 AGO Tarot 20h30</p> <p>Dimanche 27 Foire de la St Maurice</p> <p>14ème édition</p>	<p>Vendredi 2 Belote Club de L' amitié</p> <p>Samedi 10 Repas + soirée dansante</p> <p>Cantine</p> <p>Samedi 24 ? Soirée Cyclos</p>	<p>Dimanche 8 Loto Club de L' amitié</p> <p>Mercredi 11 Banquet</p> <p>Vendredi 20 Concours Tarot</p> <p>Samedi 21 AGO Comité des Fêtes</p> <p>Dimanche 22 Concours Belote Cantine</p>	<p>Samedi 5 Soirée Foot</p> <p>Samedi 5 Téléthon</p> <p>Samedi 12 ? Arbre Noël Ecoles</p> <p>Dimanche 13 ? Loto ACCA</p>